

CAHIER **B**

SPECIAL DIMANCHE

**UNE JOURNÉE
DANS LA VIE DE...**

Gilles Boulet, de la manufacture à la présidence de l'université du Québec

♦ Nom: Gilles Boulet.
Age: 60 ans.
Domicile: Sainte-Foy.
Profession: humaniste, poète, historien, philosophe et homme de lettres.
Occupation principale: président d'université.
Loisirs: la lecture, la visite des musées, les voyages et l'horticulture ornementale.
Sports préférés: le ski alpin, en hiver, et la pêche, en été, avec son épouse Florence et ses enfants, Laurent, 14 ans, et Marie-Claude, 11 ans.
Regret: le défaut qu'il partage avec l'ancien premier ministre Lévesque au sujet de la cigarette.



par
Jean-Claude RIVARD

Voici donc brossé le portrait d'un des esprits les plus éminents du Québec, président et cofondateur d'une université-réseau conçue à l'américaine, la plus jeune et la plus peuplée du Québec, en même temps que l'une des plus dynamiques.

M. Gilles Boulet n'imaginait pas du tout la carrière qui serait sienne, du temps qu'il était professeur de littérature et d'histoire au Séminaire Sainte-Marie, à Shawinigan (1953-1961). Il ne l'imaginait pas davantage lorsqu'il s'est associé à ses frères pour assurer la relève paternelle à la tête de la manufacture de chaussures G. A. Boulet Ltée qui a donné naissance au Festival western de Saint-Tite.

Un bâtisseur

Sur la scène universitaire, M. Boulet fait figure de bâtisseur.

"Je dois beaucoup à mon père", affirme-t-il, en évoquant le souvenir de celui qui, en 1933, aux heures les plus sombres de la crise économique, a "bâti" une usine de chaussures et de bottes de cowboys

qui existe encore et dont Gilles Boulet est lui-même vice-président.

Le nom de M. Boulet s'est associé aux premières heures du Centre des études universitaires de Trois-Rivières (1960-1969) et aux origines de "l'université de Trois-Rivières" (1969-1978) dont il fut le recteur-fondateur.

Président de l'UQ depuis septembre 1978, il était déjà un nom connu, au début des années 1960, à cause de ses nombreux ouvrages à caractère littéraire et historique et surtout à cause de son engagement concret dans le processus de la "Révolution tranquille", notamment à la Commission d'enquête de l'université Laval sur les collèges classiques (1960-1966) et au Conseil supérieur de l'éducation (1963-1971). Son concours à des émissions radiophoniques à caractère culturel (*Phares sur le Monde*) a rendu sa voix chaude, familière à des milliers d'auditeurs. Sa contribution à la revue *Le Boréal Express* (1961-1975) est bien connue des historiens.

Lecteur avide et homme curieux

M. Gilles Boulet est un lecteur avide. Il dit dévorer pas moins de quatre ou cinq volumes par semaine. Le roman à caractère historique le passionne spécialement.

"Je lis justement *C'était l'hiver*



La famille Boulet admirant "les poissons rouges" d'Henri Matisse, au Musée du Québec, l'un des chefs-d'oeuvre des impressionnistes français et du Musée de Leningrad. De gauche à droite, Laurent et Marie-Claude, Mme Florence Boulet et son époux.

de Provencher. Formidable!" s'exclame-t-il.

De fait, actuellement, l'ouvrage le suit d'un aéroport à l'autre, d'un hôtel à l'autre, durant un périple de dix jours, en Europe et dans l'Ouest canadien.

Il lit tout ce qui lui tombe sous la main et dépouille quotidiennement tout ce qui s'appelle journaux et revues.

"Je suis un homme extrêmement curieux. Les découvertes scientifiques me passionnent. Quand un des nôtres fait un bon coup, ça m'emballe", ajoute-t-il en parlant particulièrement des découvertes qui viennent d'être faites, à Trois-Rivières, pour la production de pâte à papier avec énergie réduite.

"C'est comme si c'était moi qui réussissais un grand coup."

Il surveille avec intérêt tout ce

qui se produit aux Editions des Forges, entreprise qu'il a contribué à mettre sur pied.

"C'est peut-être là que je vais terminer ma carrière, à la retraite", dit-il.

Pour le poète et philosophe Gilles Boulet, la poésie est une richesse inestimable et une source insoupçonnée de messages qu'il faut apprendre à identifier et à décoder.

Homme curieux, il ne rate jamais l'occasion de visiter les musées, plus spécialement le Musée du Québec.

Le communicateur

Au fin fond de lui-même, Gilles Boulet est aussi resté ce qu'il fut toujours: un pédagogue et un communicateur.

Il a le talent de savoir capter et de retenir l'attention des auditeurs. Une voix portante et "radiophonique" l'avantage, au point de départ. C'est aussi un communicateur astucieux et un psychologue capable d'envoûter les auditoires et de faire passer les messages les plus arides.

"J'adore ça. Chaque fois que j'ai la chance de parler en public, une énergie mystérieuse m'envahit. J'y mets tout mon être. J'avoue cependant que j'en sors presque toujours épuisé et vidé."

Il a des trucs dans son sac et il rappelle, le sourire en coin, comment un éclat de voix placé au bon moment a déjà réduit au silence un auditoire rendu distrait et bruyant par les vapeurs de l'alcool.

La vie de famille

Pour M. Boulet, la vie de famille est sacrée. Si ses occupations l'obligent beaucoup à vivre hors du foyer, il tient cependant à rester fidèle aux excursions familiales de pêche, pendant l'été, et aux descentes en skis du mont Sainte-Anne, l'hiver.

Lors de l'anniversaire de Laurent ou de Marie-Claude, aucun rendez-vous ne s'inscrit à son agenda. Il veut être à la maison pour partager le gâteau de fête.

Habituellement, c'est d'ailleurs en famille que les Boulet fréquentent les musées et les salles de spectacles. A cet égard, Laurent présente déjà le profil d'un adolescent cultivé et curieux qui va sûrement marcher sur les traces de son père.

La corvée du marché hebdomadaire, l'initiation de l'épouse et des enfants à la culture des fleurs et des plantes ornementales sont aussi les moyens privilégiés qu'il utilise pour partager au maximum, en famille, ses meilleurs moments de loisir.



Le président de l'UQ au travail. "Je dois beaucoup à mon père..."

Le Soleil, Roland Marcoux

FEUILLE DE ROUTE

- M. Gilles Boulet ne manque pas d'activités. Il s'occupe activement de huit autres organismes dont l'Organisation universitaire inter-américaine et la campagne Centraide-Québec 1986.
- La Conférence des recteurs et principaux d'universités du Québec, qu'il préside, représente 20 établissements universitaires.
- L'UQ est la seule université publique au Québec. Son président est nommé directement par le gouvernement, sur proposition de l'assemblée des gouverneurs.
- A l'UQ, les contrôles financiers gouvernementaux sont plus serrés qu'ailleurs. L'UQ a réussi à atteindre l'équilibre budgétaire. Son budget annuel est de \$350 millions avec un déficit accumulé de \$3 millions.
- L'UQ, fondée en 1968, accueille 80.000 étudiants. Elle a depuis décerné plus de 100.000 diplômes.
- Beaucoup d'universités contournent le gel des frais de scolarité et se servent des "frais afférents" pour accroître les revenus, mais l'UQ adopte une attitude de réserve en fixant à \$50 les frais pour un cours de trois crédits (\$84 à Laval).

RHUMES ET RHINITES



Voici le Rhinotherm®, l'inhalateur hyperthermique qui soulage les rhumes et les rhinites. Aucune substance médicamenteuse.

Pour une démonstration sans obligation aucune

MÉDI-SÉLECT
L.T.E.E.

VENTE ET LOCATION
4000, BOUL. DU JARDIN, CHARLESBOURG
623-3353 / 1-800-463-5166

LA CLINIQUE TARDIF ENR.
595, boul. Charest est
Tél.: 529-9721

DR MARTIN GIASSON
DR BERNARD BERTHIAUME
DR JEAN DESLANDES

Optométristes

- Exams de la vue
- Verre de contact
- Lunettes
- Soins professionnels complets

FORFAIT FÊTES

La période des Fêtes au Manoir, c'est le calme, la détente, des menus exquis, le ski de randonnée, le ski alpin, le patinage, la glissade en traine et en tube... et la chaleur du foyer. Pour Noël, la promenade en traîneau sous les étoiles, la messe de minuit, le petit réveillon et le dépouillement de l'arbre de Noël.

Tout compris **77\$**
Prix par personne par jour en occupation double, séjour minimum de deux nuits. (taxes et service inclus).

Petit déjeuner et dîner, brunch du dimanche, dîner gastronomique de Noël et du Jour de l'An et accès aux activités sportives inclus. (sauf ski alpin)



LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLÉGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS.

LAC DELAGE

40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS (418)848-2551 / 1 800 463-2841

DOSSIERS

Les inspecteurs municipaux de l'environnement(2)

Patate chaude pour le gouvernement

Le 8 septembre 1986, le ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, reconnaissait les lacunes du Code municipal en ce qui a trait au statut et à la protection à accorder à l'inspecteur municipal de l'Environnement. A son collègue, le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, M. Bourbeau disait: " Vous avez donc raison de souligner les lacunes de la loi. A ce sujet, je puis vous assurer que nos préoccupations rencontrent tout-à-fait les vôtres." Mais du même coup, M. Bourbeau refusait de prendre des mesures immédiates sous le prétexte que son ministère avait entrepris la révision de toutes les lois municipales.



Textes de Raymond GAGNÉ

Or, que réclament les inspecteurs municipaux de l'environnement? Qu'on modifie tout simplement l'article 25 du Code municipal pour y introduire la définition d'un statut et ainsi permettre à l'inspecteur d'être juridiquement reconnu comme " officier " municipal. Pas davantage.

Ils demandent également au ministre des Affaires municipales d'amender l'article 219 du Code municipal afin de pourvoir l'inspecteur d'un droit d'appel à la Commission municipale dans les cas de congédiement pour cause ou de destitution injustifiée.

Le Code municipal reconnaît d'ailleurs déjà un statut et un droit d'appel au secrétaire d'une municipalité.

Ils sont près de 1,200 au Québec. Leur rôle: faire respecter les règlements sur l'environnement dans les municipalités rurales, de villégiature et les municipalités de comté. Le ministère de l'Environnement admet que près du tiers de ces inspecteurs municipaux de l'environnement sont annuellement l'objet de congédiements ou de départs volontaires "encouragés". Peu étonnant donc que dans plusieurs petites municipalités les règlements de protection de l'environnement soit l'objet d'une certaine...élasticité. Dans ce dernier de deux articles, Raymond Gagné lève le voile sur les conditions de travail de ces employés municipaux laissés à la merci des petits potentats locaux.



Dans certaines municipalités, les eaux usées deviennent des eaux sales. C'est moins difficile à gérer...

En parallèle, la loi des cités et villes accorde un statut et un droit d'appel à tous les officiers municipaux.

L'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement ne comprend donc pas que le ministre Bourbeau ait à attendre la révision

complète des lois municipales avant d'accorder un statut et un droit d'appel à ses membres.

L'organisme bénéficie d'ailleurs de l'appui non équivoque du ministre de l'Environnement à qui " il apparaît opportun de considérer sérieusement la possibilité de doter l'inspecteur municipal de l'environnement d'un statut...et de lui reconnaître, en cas de destitution, un droit d'appel à la Commission municipale du Québec."

Cette reconnaissance, dira encore Clifford Lincoln, est essentielle alors que tant d'efforts sont déployés au Québec pour que soit accordée à notre environnement la place qui lui revient.

Les souris dansent

Pendant que le ministre Bourbeau hésite, attend, évitant d'offrir quelque certitude que ce soit, l'environnement municipal en prend un coup, et les municipalités s'amuse au dépens de l'inspecteur municipal de l'environnement. Le chat étant absent, les souris dansent...

A Ste-Thérèse-de-Gaspé, " on n'a pas de gros problèmes", dit le secrétaire, Luc Lambert. L'application de la réglementation sur l'évacuation et le traitement des eaux

usées des résidences isolées intervient dans les cas de constructions nouvelles ou de transformations des résidences. Pour le reste, on agit sur plainte.

Et d'où viennent ces plaintes? Du ministère de l'Environnement. Rarement de citoyens.

Il faut dire que, selon la procédure adoptée, la plainte et le plaignant font l'objet d'une discussion publique lors d'une séance du conseil, de quoi décourager tout bon Gaspésien à dénoncer un pollueur de son entourage.

A Ste-Angele-de-Mérici, près de Mont-Joli, la fille dénonce la mère qui est conseillère municipale. L'inspecteur se trouve coincé entre la mère, la municipalité et sa responsabilité de décider du cas. Même s'il sait comment régler le problème, les agissements de la municipalité l'incitent à ne pas agir avant d'avoir obtenu du ministère de l'Environnement une aide technique. Après avoir suggéré à l'Environnement de ne pas bouger, le maire Albert Beaulieu a cru bon changer son fusil d'épaule et réclamer l'aide technique. On s'attend que le tout finisse devant la Cour.

Dans Mégantic, à la MRC le Granite, les eaux usées deviennent des eaux sales. C'est plus facile à gérer

un inspecteur sur une base saisonnière. A Pointe-aux-Outardes, le contrat de l'inspecteur est maintenant terminé. Mais il se présente 2 cas à régler. La municipalité a alors recours au ministère de l'Environnement. Il y a fort à parier qu'Environnement-Québec recommandera à la municipalité de renvoyer son inspecteur.

Le temps d'agir

Un rapide tour du Québec montre un inspecteur municipal de l'environnement, sans statut juridique, sans mandat précis, sans moyens légaux de se défendre quand il est désavoué, menacé, exploité ou tout simplement congédié.

Il faut avouer que les cas sont généralement enchevêtrés au point de laisser croire que l'inspecteur s'est lui-même fourvoyé, tantôt à cause de son inexpérience, tantôt parce qu'il n'a pu entretenir une communication suffisamment ouverte et souple avec les autorités municipales ou les contribuables.

Mais le milieu est mouvant. Au point où trop de municipalités sont impliquées et trop d'inspecteurs sont affectés pour ne pas y voir un malaise important.

Pour l'Association des inspecteurs municipaux de l'environnement une partie de la solution réside dans l'octroi d'un statut juridique et de moyens légaux de protection à celui à qui les municipalités confie la responsabilité d'administrer les règlements sur l'environnement. Et le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln appuie, en cela, l'AIMEQ.

Au ministre des Affaires municipales, André Bourbeau, à jouer, et le plus tôt sera le mieux, dit l'AIMEQ.



Le ministre Clifford Lincoln appuie la requête des inspecteurs municipaux



Le ministre André Bourbeau, des Affaires municipales, préfère attendre.

Contrôles soumis aux politiciens locaux

Le despotisme de certains maires ou conseils municipaux ou la vindicte de contribuables à l'endroit des inspecteurs municipaux de l'environnement et le manque d'un statut et de protection légale acculent souvent ces derniers à un congédiement ou à une démission.

Ce qui expliquerait la surprenante constatation suivante: le profil de roulement des inspecteurs montre que le phénomène touche annuellement 50 pour 100 des municipalités du Québec.

Mais encore. Tous les inspecteurs ne démissionnent pas ou ne sont pas congédiés. Sans quoi, un plus grand nombre de municipalités perdrait, chaque année, leur inspecteur.

Cet état de fait, par contre, contribue à rendre encore plus aléatoire, souvent inefficace, voire même, franchement mauvaise, l'administration des règlements sur l'environnement dans plusieurs municipalités.

Pas dans toutes, heureusement. Elles sont, en effet, nombreuses les municipalités qui appuient le travail de leur inspecteur et tiennent à ce que leur environnement soit bien géré.

Il reste que dans plusieurs municipalités l'inspecteur doit se soumettre s'il veut garder son poste. Il le fera par "fidélité" au maire ou à des conseillers ou par crainte de s'aliéner la considération des contribuables ou pour d'autres raisons qu'ils ne sauraient avouer. Mais toujours cette attitude découle de la crainte générée par l'absence d'une reconnaissance juridique et de moyens légaux de se défendre dans le cas de congédiement injustifié.

Quand le maire est le boss
Par exemple, à St-Henri-de-Tail-



Des endroits de villégiature où la protection de l'environnement n'est pas toujours aisée.

lon, au Lac St-Jean. Paul-Hector Fortin suit les directives du "boss", le maire Joseph-Auguste Simard.

Depuis 3 ans, Fernand Tremblay, cultivateur, tente de faire assainir un ruisseau qui passe sur sa propriété. Il compte, en amont du

cours d'eau, trois voisins dont, le maire Simard. A ce que dit Tremblay, ses voisins déversent leurs eaux usées directement dans le ruisseau.

Selon le cultivateur, le ruisseau subit une pollution telle qu'au printemps dernier il a perdu deux

veaux qui s'y étaient abreuvés.

Il se plaint à la municipalité. Insiste auprès de l'inspecteur pour que la situation soit corrigée. Sans succès.

Le maire, semble-t-il, ne veut rien savoir. Il se montre heureux que le ministère de l'Environnement

ne soit pas encore entré dans la paroisse et se jure bien qu'il n'est pas prêt à le laisser entrer.

Quant à l'inspecteur, il ne cache pas considérer le maire comme son " boss " et déclare que s'il n'agit pas selon la volonté du maire, ce dernier va le " clearer ".

Fernand Tremblay a fait appel à l'aide du ministère de l'Environnement. L'histoire reste à suivre.

Des inspecteurs résistent

L'insécurité est donc le partage de l'inspecteur municipal de l'environnement. Toute décision qu'il rend peut le conduire à être désavoué, suspendu ou congédié. Et il ne possède aucun moyen légal de se protéger contre toutes ces menaces.

Et pourtant, et malgré la précarité de leur situation, certains inspecteurs consentent à jouer le jeu et résistent aux pressions exercées par les dirigeants municipaux ou certains contribuables.

Raoul St-Pierre, de St-Ephrem de Beauce, en est le plus récent exemple.

Il a eu à prendre une décision difficile, dit-il. Le contribuable touché a vivement réagi. La question cruciale fut posée. Qui du contribuable ou de l'inspecteur aura raison? Pour une fois, le conseil de la municipalité a appuyé la position de son inspecteur.

Le cas ne s'est pas facilement réglé pour tout ça. L'inspecteur et la municipalité ont dû recourir à l'injonction et sont parvenus à expulser le récalcitrant de la propriété visée jusqu'à ce que le contribuable accepte finalement de se conformer à la réglementation.

Raoul St-Pierre est à l'emploi de la municipalité de St-Ephrem depuis 1981. "Ca va bien, dit-il. Je n'ai pas de problème avec le conseil. La municipalité paie les cours que je dois suivre et m'accorde un bon salaire."

Il constate avec satisfaction que les contribuables sont de plus en plus sensibles aux questions de l'environnement. " Les gens de la municipalité commencent à embarquer, dit-il, rassuré."

ALLONS... voir une exposition amérindienne



Paul-Emile Dominique et Steeve Hervieux, Montagnais de Betsiamites lors d'un spectacle qu'ils ont donné, en octobre, au centre parc Cartier-Brébeuf

◆ Wendat, nom général et commun des Hurons selon leur propre langue. Et comme l'écrivait Yves Sioui-Durand: "...ils habitaient Enonchecha Onke Onwe (la terre des vrais hommes) aux temps historiques, celle qui était située sur le bord du grand Lac du même nom." Ce rappel culturel amérindien est omniprésent quand on visite l'exposition des quelque 60 œuvres d'artistes et artisans des diverses nations indiennes du Canada, qui prendra fin le vendredi 28 novembre, au Centre d'interprétation du parc historique national Cartier-Brébeuf.

Lieu: Centre d'interprétation, parc historique national Cartier-Brébeuf.
Accès: Gratuit.
Sujet: Exposition d'environ 60 œuvres amérindiennes, bijoux, peintures, sculptures, vêtements, etc.
Ouvert: Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 16h (sauf lundi matin) jusqu'à vendredi 28 novembre inclus.
Visites: En groupe ou individuellement. Visite commentée en réservant au 648-4038, Rénauld Gauthier ou Nicole Boucher.



La silhouette familière de la Grande Hermine sert d'identification au parc Cartier-Brébeuf. C'est aussi la place de la famille pendant le Carnaval de Québec.



Les élèves de 5e année de l'école Sacré-Coeur ont été très intéressés par l'art des Amérindiens lors de leur visite au centre d'interprétation.



par François ROY



L'ethnologue Nicole Boucher est une spécialiste des nations amérindiennes. Elle peut donner aux visiteurs des détails fort intéressants sur les moeurs et coutumes de ces peuples.

Comme l'expliquait au SOLEIL, Mme Nicole Boucher ethnologue, "Il y avait deux grandes familles autrefois: l'Iroquoienne et l'Algonquienne. Hurons et Iroquois formaient la première tandis que Crees, Montagnais, Attikamek, Algonquins et d'autres complétaient la deuxième. Tous ces autochtones peuplaient les territoires de l'Ouest, des plaines de l'Est, du Nord et du Yukon."

Cependant du strict point de vue informatif, notons qu'il ne reste que quelques jours pour aller admirer de remarquables bijoux d'argent ciselés par Jeff Gabriel de la réserve Odanak, artiste-orfèvre qui présente notamment un très beau loup d'argent. Remarquable aussi cette défense d'ivoire de morse, oeuvre sculptée par Rose Elsie John. Que dire de ces raquettes et de ces magnifiques mocassins (mukluks) faits de peau de caribou, 7gaysés de motifs floraux brodés et de minuscules perles.

Exposition appréciée
"Les Amérindiens devaient vivre avec la nature qui les entourait et ceux qui vivaient principalement ici à Stadacone étaient des sédentaires. Ils cultivaient le maïs, la courge, la citrouille, etc. et ne parlaient pour aller à la chasse, parce qu'ils devaient assurer leur survivance, utilisant en outre les peaux pour se confectionner vêtements chauds et autres," rappelait Mme Boucher.

"Cette exposition a été le suivi des populaires activités de l'Été indien qui avait attiré pas moins de 10,000 personnes durant la deuxième semaine d'octobre. Les visiteurs avaient démontré un si grand intérêt aux divers aspects de la vie traditionnelle des amérindiens comme le grattage des peaux, le fumage du poisson, le laçage des raquettes et la cuisson de la bannique (pain), que nous avons poursuivi notre présentation ici," ajoutait l'ethnologue.

"A tel point qu'il est question d'établir l'an prochain, un campement de façon permanente près du débarcadère de la Grande Hermine. Les gens avaient également lors de cette exposition des nations amérindiennes, pu se familiariser avec les techniques et diverses démonstrations des arts présentés. Par exemple, fallait voir comment ils étaient ingénieux à fabriquer des objets de vannerie, comme ces petits paniers en foin d'odeur ou en éclisses de frêne ou cette boîte d'une seule pièce de cèdre plié. Eux seuls connaissaient la façon de faire le perlage de vêtements, la fabrication de figurines et de poupées en feuilles de maïs ou comment sculpter les bois du caribou..."

Visites scolaires
Il ne se passe pas un seul jour ou des groupes scolaires entrent au Centre d'interprétation. "Aujourd'hui c'est notre cours de sciences humaines", disait au SOLEIL Mme Raymonde Michaud, prof de 5e qui était accompagnée de ses 29 élèves de l'école Sacré-Coeur.

"Nous avions préparé soigneusement cette visite, par des travaux de recherches, et maintenant nous venons compléter de visu devant toutes ces oeuvres, objets et textes explicatifs qui ont été suivis d'un diaporama et d'une conférence." Par ces créations, les artistes et les artisans indiens témoignaient de l'ingéniosité et du sens artistique qui animaient leurs ancêtres.

L'ethnologue Boucher insistait pour inviter d'autres groupes scolaires à téléphoner au Centre à 648-4038 pour réserver leur visite soit demain après-midi ou les autres jours de la semaine, jusqu'à vendredi au plus tard. "Après cela, les portes du Centre d'interprétation seront fermées jusqu'au 5 février, début des activités du Carnaval ici qui devient la place de la Famille."

Peut-on ajouter que dans tout le Canada, il existe 68 centres éducatifs et culturels autochtones et que financés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, ils ont pour rôle de promouvoir et de développer le secteur éducatif et culturel de ces nations. Ils participent à divers programmes tels que l'écriture des langues indiennes, la conception du matériel didactique, la formation professionnelle, la production d'oeuvres d'art et d'artisanat ainsi que la diffusion de la culture amérindienne dans le grand public. Ces centres sont administrés par les autochtones eux-mêmes. ●

Dès le jeudi 20 novembre

ASPIRATEUR CENTRAL SINGER

PLACE LEBOURGNEUF

Payez en mai '87 seulement

NOUVEAU
À PLACE LEBOURGNEUF

Balai à tapis en sus.

SINGER*

modèle S-100C comprenant

- 3 prises de sortie
- Accessoires (Boyau de 30 pi. 5 brosses conventionnelles et un support).
- Trousse d'installation (50 pi de P.V.C. blanc, prises et plaques de montage, etc.)

prix prop., man. 584.95

PRIX SPÉCIAL

399⁹⁵

UNE ÉCONOMIE DE 185[!]

MODÈLE S-200C comprenant

- 3 prises de sortie
- Accessoires (boyau de 30 pi. 5 brosses conventionnelles, support)
- Trousse d'installation (50 pi de P.V.C., blanc, prises et plaques de montage, etc.)

Prix prop., man. 744.95

PRIX SPÉCIAL

569⁹⁵

UNE ÉCONOMIE DE 175[!]

SERVICE D'INSTALLATION OFFERT.

30%
DE RÉDUCTION
sur accessoires
d'installation
en P.V.C.

20%
DE RÉDUCTION
sur tous nos menus
articles (tels que: fil,
aiguilles, ciseaux, etc.)

TROUSSE DE SOUS-SOL
Comprend:
30 pieds de boyau
5 brosses
conventionnelles
Prix prop. man. 109⁹⁵

PRIX SPÉCIAL:
59⁹⁵

ASPIRATEUR CENTRAL SINGER

(Face à la Factorerie de Tapis)
PLACE LEBOURGNEUF
623-0713

EGALEMENT DÉPOSITAIRE DES
ASPIRATEURS CONVENTIONNELS
SINGER ET PANASONIC

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur
JACQUES-G. FRANCOEUR
Redacteur en chef et Editeur adjoint
ALAIN GUILBERT

Président et directeur général
PAUL-A. AUDET
Directeur de l'information
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition
JACQUES DUMAIS

Le "bon" patronage des tories

Le gouvernement conservateur a trouvé un moyen original pour inciter les 282 députés fédéraux à jouer un rôle de premier plan dans la lutte au chômage dans leurs régions respectives: les parlementaires ont le privilège de déterminer l'ordre de priorité des projets de création d'emplois.



par Vianney DUCHESNE

En effet, le directeur de la direction du programme de développement de l'emploi a émis une nouvelle directive, le 9 octobre dernier, pour modifier le rôle des coordonnateurs du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada au niveau de l'approbation des projets soumis pour venir en aide aux chômeurs. Dorénavant les députés pourront décider, parmi les projets soumis par les organismes ou les individus de leur milieu, quels sont ceux qui méritent d'être acceptés et leur ordre de priorité.

La décision gouvernementale s'appuie sur le fait que l'élu est celui qui connaît le mieux les besoins de son comté. Le groupe de M. Mulroney, dans sa générosité et dans un souci de dévoilement, accorde le même pouvoir de consultation aux libéraux. Mais le budget de chacune des circonscriptions relèvera d'une enveloppe régionale et non plus selon une distribution proportionnelle.

Cela signifie en gros que le rôle des fonctionnaires est pratiquement rabaisé à celui de valets de pied. Si bien d'ailleurs que l'ordre de priorité du député doit être accepté même s'il refuse d'en fournir les raisons, une revendication interdite à l'employé du gouvernement si les changements sont peu importants. Et pour raffermir la lourde responsabilité du représentant du peuple, le gouvernement lui accorde un droit d'appel en cas de désaccord avec l'agent qu'un comité du ministère maintiendrait, dans les cas importants, un privilège par contre refusé au fonctionnaire débouté par le même groupe.

Les conservateurs ouvrent toute grande la porte du patronage en plaçant une classe démunie de la société sous la férule des députés. Rien ne garantit que les décisions pourront être prises dans le but de créer des emplois correspondant aux besoins des chômeurs et de l'économie régionale; on risque un dégoutant retour au temps foliorique ou les pressions politiques et le favoritisme l'emportent sur la rationalité.

Le premier ministre Brian Mulroney a pris le pouvoir en dénonçant les pratiques peu scrupuleuses de ses adversaires. Pourtant il n'a pas hésité à faire gonfler la facture de la construction du pénitencier de Port-Cartier pour plaire à ses électeurs. Le ministre des Affaires Indiennes, M. David Crombie, a permis à un ami et conseiller de longue date de profiter de contrats fédéraux. Le ministre John Crosbie, alors à la Justice, avait favorisé ses fils avocats. La ministre Monique Vézina soutient pour sa part qu'à compétence égale il est normal d'accorder la préférence à un ami, à celui qui partage les mêmes idées.

L'époque libérale ne vaut pas mieux. Il suffit de se rappeler une subvention de \$583,000 à une association communautaire dirigée par des partisans libéraux et les statistiques révélant que les circonscriptions rouges avaient bénéficié de 80 pour 100 du budget du programme spécial de création d'emplois en 1983. Les amis intimes de l'ancien premier ministre Pierre Trudeau ont été généreusement récompensés. L'exemple vient de haut.

Il serait pourtant beaucoup plus logique, avec un taux de chômage de 11 pour 100 (dont 15 pour 100 chez les jeunes), de se préoccuper d'abord des jobs. Les députés, une fois élus, doivent se mettre dans la tête que leur boulot consiste à travailler pour tous les citoyens, dans l'intérêt public. Leur devoir reste à faire à ce chapitre.

Les querelles de pouvoir et le désir de récompenser plutôt que de servir les amènent à poser des gestes inacceptables ou à opter pour l'immobilisme. Ainsi l'an dernier le fédéral a économisé \$80 millions au Québec sur le budget de \$493 millions du programme de planification d'emploi. Des milliers de chômeurs québécois ont été pénalisés parce que les gouvernements provincial et fédéral consacrent trop de temps aux négociations de programmes qui changent continuellement. Une seule chose demeure constante: le haut taux de chômage.

Le programme de développement de l'emploi dispose d'une cagnotte de \$747 millions dont \$244 millions pour le Québec. On ne pourrait accepter que des chômeurs en soient privés à cause de considérations politiques.



REVUE DE PRESSE

La crise linguistique en gestation



par Guy RONDEAU de la Presse Canadienne

La question de la langue refait surface au Québec. Le débat est suscité par des déclarations ministérielles, des prises de position qui opposent ministres et fonctionnaires et la publication de diverses études sur la question. Il est aussi suscité par deux projets de loi soumis à l'Assemblée nationale: le premier sur les structures linguistiques de la loi 101 et l'autre sur les services de santé et services sociaux aux anglophones.

Toute cette situation, remarque Gilles Lesage du DEVOIR, redonne à Pierre Marc Johnson la cause sacrée dont il avait désespérément besoin pour raffermir son leadership et refaire l'unité d'un parti qui a perdu sa raison d'être.

Ce qui étonne, ajoute Lesage, ce n'est pas l'avidité avec laquelle M. Johnson se rue sur l'os linguistique, c'est plutôt que le premier ministre Bourassa ouvre des plaies à peine cicatrisées. Pourtant, il devrait mieux savoir.

Prenant prétexte que les tribunaux ont charcuté la Charte de la langue française, M. Bourassa s'en autorise pour ramener le Québec à ce qu'il était il y a 12 ans.

M. Bourassa dit qu'il a pour

lui le bon sens et un consensus de la société québécoise. Il croyait l'avoir aussi en 1974. Il réussit plutôt à mécontenter tout le monde.

Lesage se demande pourquoi M. Bourassa se compromet de nouveau en matière linguistique alors qu'il aurait été si simple de s'en tenir à ce qui reste de la loi 101. Il est prisonnier de ses engagements, de ses promesses, de ses électeurs. Et M. Johnson en est fort aise: il a enfin l'os qui lui manquait pour partir en croisade, avec panneaux-balcons et auto-collants. Comme dans le bon vieux temps.

Dans un vigoureux éditorial, THE GAZETTE affirme que le consensus linguistique péniblement développé au cours des années n'est pas menacé par les gestes déjà posés par le présent gouvernement ou par ses projets. Il est menacé par les extrémistes.

Il ajoute que les francophones qui raniment les craintes de l'assimilation et les anglophones qui veulent recréer l'époque où la langue de la majorité pouvait être ignorée vivent tous dans un passé de crainte et de préjugés. Ces gens devraient retrouver leur calme, voir le monde comme il est et pratiquer les vertus de patience et de tolérance.

Le journal anglophone soutient que la campagne Ne touchez pas à la loi 101 repose largement sur un mythe. Il est troublant de voir le Parti québécois se montrer aussi op-

portuniste dans cette campagne alors que pendant qu'il était au pouvoir il a lui-même touché à la loi et a de ce fait contribué à créer le consensus actuel.

Autre son de cloche dans LE DROIT d'Ottawa-Hull. Johannes Martin Gobout note que le gouvernement Bourassa introduit des mesures qui sont valables et parfaitement défendables lorsque considérées une à une mais qui, prises dans leur ensemble, ouvre la voie à l'assimilation plus encore qu'à la bilinguisation du Québec. Ce gouvernement fait de plus en plus preuve d'une xénophobie à rebours dont l'effet prévisible sera de réduire tôt ou tard les francophones à parler anglais à demeure, après avoir assimilé tous les non-francophones à la communauté anglophone.

Le gouvernement fait fausse route comme tous les dogmatiques à qui la réalité échappe et pour qui les catéchismes justifient toutes les exagérations.

Bertrand Tremblay, du QUOTIDIEN de Chicoutimi, va encore plus loin. Il écrit que le projet de loi sur les structures linguistiques, s'il est adopté neutralisera la loi 101 au point de la rendre simplement symbolique.

"Le groupe des irréductibles chez la minorité anglophone, qui a toujours violemment combattu toute aspiration de la majorité francophone à protéger dans l'encadrement d'une législation l'élément le plus authentique de son identité, aura remporté sa bataille des Plaines d'Abraham".

Bertrand dit que le prétexte d'enlever les irritants de la loi 101 enlèvera le dernier espoir d'éviter le péril de la dénatalité en acheminant les immigrants vers la communauté anglophone qui conserve toujours l'attrait de la majorité anglophone canadienne et du pouvoir économique.

Pour Claude Bruneau, du NOUVELLISTE de Trois-Rivières, le contexte linguistique du Québec redevient de nouveau inquiétant. On peut se demander, écrit-il, si c'est la fin de la caparace protectrice érigée avec tant de peine autour de notre héritage le plus précieux.

Il semble bien, selon Bruneau, que l'on retrouve toujours au Québec les deux mêmes philosophies qui se sont combattues depuis longtemps, en matière de langue. Il y a d'abord celle qui part d'un postulat de sécurité, peut-être présomptueux, et qui cherche des attitudes conciliantes, ouvertes, compréhensives et persuasives à l'égard des anglophones. Et il y a celle qui part d'un postulat d'insécurité, peut-être exagéré, et qui met l'accent sur les mesures protectrices et même coercitives, à l'égard des anglophones.

Bruneau croit qu'il est important que les deux courants se fassent valoir, l'équilibre restant toujours difficile et délicat à trouver.

CARNET DE VOYAGE

Négociateur au GATT: entre la tricherie et l'ouverture



par Raymond GIROUX

Tout le monde se moque des règles du jeu du commerce international, tout le monde triche. Le débat, en réalité, porte sur le niveau d'hypocrisie de chaque pays, sur le degré de dissimulation du protectionnisme inhérent à chaque économie développée.

Car il y a un gouffre entre les belles paroles, les objectifs de libéralisation des échanges, et les contraintes politiques et partisanes qui imposent l'instauration de barrières plus ou moins subtiles contre les importations ou de subventions déguisées, jusqu'à un certain point, des exportations.

La présente ronde de négociations du GATT, le General Agreement on Tariffs and Trade, fera exposer les contradictions entre les discours libéraux et les politiques interventionnistes de tout un chacun, et en particulier des pays les plus développés comme l'Europe, l'Amérique du nord et le Japon.

Est-ce une raison suffisante pour interrompre tout de suite cette ronde amorcée à Punta del Este, en Uruguay, à la mi-septembre? Sans doute, le camouflage comme pratique générale, les ententes particulières comme à-côtés courants, les demi-vérités comme menu quotidien des quatre ou cinq prochaines années, laissent-ils présager un résultat a priori insatisfaisant des pourparlers en cours à Genève, là où se rencontreront les délégués des 92 pays participants, sans compter certains observateurs attentifs.

Les enjeux, pourtant, exigent un dialogue, tout faussé soit-il, entre les nations. Un simple survol révèle la présence d'obstacles frappants, et coûteux pour l'ensemble de l'humanité, à la liberté de commerce. La nouvelle politique américaine de subventionner les exportations de blé vers l'Union soviétique, par exemple, donne un indice frappant du contexte économique international actuel.

L'agriculture, soumise à des règles relativement floues, se voit de plus en plus détournée de son objectif premier, celui de nourrir la population du globe, pour servir des objectifs économiques ou, pire encore, électoraux à courte vue. Les internationalistes pointent du doigt, en particulier, les étranges mani-

pulations japonaises sur le prix du riz, la politique agricole commune de la Communauté économique européenne, les récentes subventions annoncées par le président Reagan et les politiques canadiennes de contingentement.

Notre pays se voit coincé, sur ce point, entre son statut d'importateur de certains produits, qui l'invite à effacer toute mesure discriminatoire sur le marché international, et sa qualité d'exportateur de quelques autres, ce qui l'incite à en soutenir la production par des moyens politiques variés à l'infini. Au total, toutefois, la faible capacité financière de nos gouvernements face aux géants européen et américain, nous empêche de doubler la mise, dans une guerre commerciale. Aussi faut-il favoriser l'élimination des barrières comme des politiques de soutien.

La question des services (finance, assurances, communications, etc.) alimentera aussi les débats. Les membres du GATT n'ont pu s'entendre pour discuter de ce secteur névralgique de l'économie de façon officielle. Ils l'ont relégué à ce qu'on pourrait appeler une table secondaire face à l'impossibilité de tout consensus.

Le tiers-monde en général, et son avant-garde industrialisée comme le Brésil et les Indes en particulier, oppo-

sent un refus catégorique à ce volet réclamé si fort par les États-Unis. Leurs porte-parole demeurent convaincus que le commerce international en général ne joue pas en leur faveur, et qu'ils ont bien d'autres chats à fouetter avant d'ouvrir leurs portes toutes béantes aux investissements étrangers.

La plupart se jugent incapables de lutter à armes égales contre les multinationales. Un pays comme l'Uruguay représente un "chiffre d'affaires" inférieur à celui de la General Motors, et il n'est pas en queue de liste. Face aux multiples inconnues d'un secteur économique aussi vaste, ils préfèrent se conserver un droit de regard et de refus. Qui peut les blâmer, au fond?

Les pays riches eux-mêmes donnent le mauvais exemple, à l'occasion, et de manière tout à fait ouverte, officielle. Ainsi, la dernière ronde de négociations du GATT a donné lieu à certaines ententes corollaires entre divers pays. Une d'entre elles, signée en 1979 par une vingtaine de pays développés dont le Canada, assure une concurrence internationale accrue dans les appels d'offres pour les marchés publics.

Il s'agit là d'un marché évalué à plus de \$US40 milliards annuellement et réservé, en pratique, aux pays les plus

riches. Les nations en voie de développement y voient, avec raison, une contradiction flagrante avec les objectifs officiels du GATT car ils ne peuvent profiter de cette déréglementation internationale. Pire encore, ils ne pourront s'y inscrire qu'en signant cet accord aux conditions posées par les participants actuels, qui ont pour première visée l'élimination de la concurrence.

Les pays défavorisés participent pourtant au jeu des négociations. Ils ont mis au rancart leur refus idéologique de la décennie précédente au profit de leurs intérêts économiques réels. Les alliances se font et se défont au gré des dossiers, et non plus sur une ligne rigide séparant les mieux nantis et les autres.

Bien sûr, le risque existe que de nouveaux impérialismes économiques régionaux apparaissent, accentuant ou profitant, au choix, de la tendance à la création de blocs économiques continentaux autarciques. La présente ronde du GATT va à contre-courant des égoïsmes nationaux. Cela la rend tout aussi fascinante qu'imprévisible.

(N.D.L.R.)- Raymond Giroux a participé à une session de travail au GATT, à Genève, à l'invitation du ministère canadien des Affaires extérieures.

VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteurs(e)s. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3368.

LA SEXUALITÉ

Le condom n'est pas tout

Les propos échangés au cours de l'émission *Droit de parole* du 14 novembre m'ont laissé un arrière-goût amer. Pourtant, la question de Claire Lamarche était fort pertinente (comme d'habitude) et la réponse de ses jeunes invités fort authentique et directe: Qu'est-ce que tu aimerais que tes parents et éducateurs te disent sur la sexualité? Que l'on nous parle aussi des valeurs et des aspects humains de la sexualité; nos parties génitales, on les connaît par cœur.

Alors que nos écoles s'apprêtent à entrer dans l'ère de la distributrice à condoms (peut-être même avant celle de l'ordinateur), le simple fait d'avoir à tenir un tel débat me semble très embarrassant.

Il est en premier lieu révélateur du fait que l'éducation sexuelle, pour plusieurs, n'est peut-être pas autre chose que la transmission de connaissances physiologiques, biologiques et génitales, alors qu'il faudrait que ce soit PLUS.

Car si la génitalité représente un accessoire important de la sexualité, une "éducation" de ce type est totalement dépourvue de ce qui fait le partage et le vécu des personnes; elle devrait donc intervenir comme l'aboutissement d'un processus de maturation...

Pas comme l'occasion d'un exploit! Pas comme celle d'une revalorisation non plus.

Nos jeunes ne sont pas différents de ce que nous étions à leur âge. Certes, ils désirent recevoir de l'INFORMATION en matière de sexualité. Mais ils veulent aussi entendre parler du sens profond d'une relation entre

deux personnes, de la place qu'occupe une telle relation dans leur vie, des valeurs qui la sous-tendent. Plus que jamais, ils veulent entendre parler d'affection, du plaisir d'être avec l'autre et du sens de cet engagement.

S'il ne faut pas négliger pour autant les "précautions" à prendre et les maladies à éviter, il faut néanmoins se rappeler que ces problèmes viennent surtout de comportements dont devrait justement se préoccuper une EDUCATION axée sur les besoins véritables des jeunes, dans un contexte de respect et de responsabilité. Cette éducation concerne tous les aspects de la personne, et

pas seulement la technicité.

Distribuer ou pas des condoms dans les écoles, c'est un faux problème...ou pour le moins une fausse solution. Si nous voulons former des adultes heureux et épanouis dans leur sexualité, laissons d'abord aux jeunes la chance de VIVRE LEUR VIE d'enfants et d'adolescents.

S'ils constatent réellement notre appui dans ce sens, ils pourront croire à la possibilité de construire leur personnalité. Car ils veulent tous et toutes ETRE QUELQU'UN. ●

Huguette Masse
Marquis
Charlesbourg



Sondages sur l'avortement

Le 10 octobre 1986, à l'émission *Le Point* de Radio-Canada, on a dévoilé les résultats d'un sondage SORECOM concernant le sujet de l'avortement. Selon ce sondage, 55 pour 100 des personnes interrogées étaient d'accord avec l'affirmation que "toute femme qui veut un avortement devrait pouvoir l'obtenir". On en a conclu que la majorité de la population était favorable à l'avortement sur demande. Cette conclusion n'est pas aussi évidente qu'elle paraît l'être.

On peut faire dire à peu près ce que l'on veut aux sondages; tout dépend des mots que l'on choisit et de la façon dont on formule la question. À ce sujet, les multiples sondages qui ont été faits aux États-Unis démontrent que lorsque la question est posée par référence à la femme, la majorité des gens sont favorables à l'avortement.

Par contre, quand on pose la question en référence à l'enfant à naître, la majorité est pour le respect de la vie, c'est-à-dire contre l'avortement. De plus, quand la question est posée en référence au mari, la majorité est d'avis qu'un avortement ne doit pas avoir lieu sans le consentement du mari.

L'article 251 du Code criminel permet l'avortement thérapeutique à certaines conditions. La principale condition est que la continuation de la grossesse doit mettre probablement en danger la vie ou la santé de la mère.

Le législateur a ainsi prévu un équilibre entre les droits de la mère et ceux de l'enfant à naître. Pour que les résultats d'un son-

dage soient significatifs, il faut que la formulation de la question comprenne les noms des deux principales parties intéressées: la mère et son enfant. Et il serait opportun que la question tienne compte de l'état actuel du droit.

Pour tenir compte de ce que je viens de dire, voici la question à deux volets qui pourrait être posée:

Etes-vous totalement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou totalement en désaccord avec chacune des affirmations suivantes:

1. le droit régissant l'avorte-

ment doit tenir compte tant des droits des femmes que des droits des enfants à naître.

2. l'avortement ne doit être permis que si la continuation de la grossesse de la mère mettrait probablement en danger sa vie ou sa santé.

Ces deux affirmations ne font que formuler le droit actuel. La population ainsi que nos gouvernements auraient intérêt à connaître les résultats d'un tel sondage. ●

Michel Filion
Ste-Foy

Le droit de vivre

Le nombre d'avortements thérapeutiques au Canada croît considérablement depuis que la loi les permet. Statistique Canada démontre qu'il est passé de 11,200, en 1970, à 62,291, en 1984, et, au Québec, de 541 à 9,761.

Le pouvoir discrétionnaire laissé aux comités d'avortements thérapeutiques est influencé par les mentalités et peut-être par la facilité de la technique chirurgicale. Son application disparaît d'une province à l'autre et même d'un individu à l'autre crée des injustices au niveau des bénéficiaires.

La définition même de la santé: un état de bien-être complet bio-psycho-social s'interprète selon les valeurs qu'on attribue aux mots. Au niveau des comités, il est difficile de concevoir qu'il puisse exister des per-

sonnes qui soient exemptes de jugement de valeur, alors qu'il semble impossible de trouver un jury impartial sur ce sujet.

Le 23 octobre dernier, la Cour suprême rendait justice aux déficients mentaux dans leur droit de procréer. Toute stérilisation non thérapeutique d'un déficient mental ne pourra être faite sans son consentement.

Les droits de ces personnes priment sur les charges qu'elles incombent. Sans porter de jugement, il est possible que cette même cour reconnaisse au foetus le droit de vivre, limitant ainsi les motifs qui conduisent à l'avortement thérapeutique.

D'une infirmière au CHUL... ●

Ange-Aimée Marcotte
Ste-Foy

L'ANGLAIS EN PREMIÈRE ANNÉE

Le français d'abord

(Lettre ouverte à M. Claude Ryan, ministre de l'Éducation du Québec)

Suite aux nombreuses discussions qui ont suivi votre annonce de la possibilité d'enseigner l'anglais, langue seconde, dès la première année du primaire. Je voudrais vous dire que je désapprouve à tous les points de vue cette idéologie.

En premier lieu, à un si jeune âge, une bonne partie des enfants ne maîtrisent pas encore bien le français qui est leur langue maternelle et une amélioration de celle-ci serait, à mon avis, préférable. Présentement, les commissions scolaires n'offrent pas de service d'orthophonie aux

élèves présentant des problèmes de langage en première année, faute de subvention.

Il est prouvé que les enfants ayant des troubles de langage ont de la difficulté à apprendre à lire. Donner de l'aide à ceux-ci faciliterait grandement leur apprentissage de la lecture. Cette aide serait fort appréciée par tous les intervenants auprès de ces enfants (parents, éducateurs).

De plus, dans de nombreux cas, cela empêcherait ces élèves de se retrouver dans des classes dites spéciales. Ce support complémentaire favoriserait leur intégration.

Étant donné la piètre qualité du français des universitaires, je

crois qu'on devrait consacrer plus de temps à l'enseignement de celui-ci au primaire et au secondaire. Si ces cours d'anglais sont offerts, ce temps sera pris au détriment du temps accordé aux autres matières telles que le français, les arts, les mathématiques et les sciences.

Pour conclure, je suis convaincu que si les cours d'anglais donnés au second cycle du primaire étaient mieux structurés et avaient une méthodologie valable, cela apporterait davantage à l'avancement de l'anglais, langue seconde.

D'une étudiante de 4e sec... ●

Mireille Cantin
Charlesbourg

Place à sa langue maternelle

Au moment où des tests éprouvés auprès des élèves québécois nous démontrent la médiocrité du français écrit au primaire, voici qu'un groupe de parents parle de rendre le cours d'anglais obligatoire dès la première année scolaire du primaire.

J'espère que le gouvernement libéral du Québec saura mettre les priorités là où elles devraient être... Il me semble que l'on fait

expres, qu'on rit de nous en pleine face. Il me semble aussi qu'il est grand temps de réagir à des invitations aussi persécutrices.

En acceptant cette proposition, l'élève se retrouverait devant la situation suivante: 12 matières académiques différentes: français, maths, anglais, sciences humaines, sciences de la nature, religion ou morale, ordinateur,

arts plastiques, éducation physique, hygiène, éducation sexuelle, musique.

Jusqu'où s'arrêtera l'avalanche?... Après ça, on se demande pourquoi les élèves ne savent plus écrire...

D'un professeur d'immersion... ●

Renaud Lemieux
Saskatchewan

Le temps nous manque déjà

(Lettre adressée au ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan)

Vous avez récemment annoncé votre intention de permettre, selon certaines conditions, que l'anglais, langue seconde (ALS), soit enseigné dès la première année du primaire.

Nous, membres du comité des enseignants(tes) de l'anglais, langue seconde, au primaire, désirons vous faire part de notre position à ce sujet. Nous sommes entièrement favorables à l'augmentation du temps consacré à l'ALS.

Cependant, permettez-nous de porter à votre attention le fait que, présentement, nous n'avons même pas les 120 minutes par semaine prescrites par le M.E.O. pour l'enseignement de notre nouveau programme en 4e, 5e et 6e année.

Nous sommes conscients(es) que la majorité de nos élèves n'at-

teignent pas l'objectif global du programme du primaire qui se lit comme suit:

A la fin du cours primaire, l'élève non-anglophone devra être capable d'utiliser la langue anglaise comme moyen de communication dans des situations correspondant à des besoins et à des intérêts propres à son âge.

La qualité de notre enseignement est directement liée au facteur temps mis à l'horaire des élèves. Selon le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation, il y aurait moins de 90 minutes par semaine en moyenne consacrées à l'enseignement de l'anglais à l'extérieur de Montréal.

Nous ne voulons pas étaler ce temps déjà trop court sur les six années du primaire, mais plutôt augmenter le temps alloué en 4e, 5e et 6e année.

Nous ne sommes pas contre le fait d'enseigner l'anglais au pre-

mier cycle, mais compte tenu du peu de temps prescrit pour l'anglais, c'est-à-dire 120 minutes/semaine, nous croyons (...) qu'il faudrait rendre l'enseignement de l'anglais plus intensif au 2e cycle.

Nous désirons, monsieur le ministre, vous assurer que nous attachons une très grande importance à notre travail. Nous voulons consacrer le temps nécessaire à un enseignement de qualité... ●

La présidente du Comité des enseignants(es) de l'anglais, langue seconde, au primaire (Comité ad hoc de l'association professionnelle SPEAQ, c'est-à-dire la société pour la promotion de l'enseignement de l'anglais, langue seconde au Québec) ●

Louissette Pouliot
Victoriaville

Pour créer d'autres Trudeau

J'approuve sans hésitation la décision du ministre de l'Éducation du Québec, M. Claude Ryan, d'autoriser l'enseignement de l'anglais en première année. Je condamne avec la dernière énergie la position adoptée par la présidente de l'Alliance des professeurs de Montréal, Mme Lorraine Page, qui s'oppose à la mesure préconisée par le ministre. Pour justifier son attitude rétrograde, elle reproche à M. Ryan de "chercher à satisfaire le lobby anglophone".

Presque tous les éléments nationalistes qui tentent d'empêcher la progression sociale des Canadiens français dans la province afin de pouvoir dire qu'ils sont victimes de discrimination de la part des Canadiens anglais ou des Américains, ont recours à de tels arguments.

Si mes compatriotes veulent occuper des postes de commande dans la grande industrie et dans

les multinationales, ils devront connaître l'anglais, sinon ils resteront au bas de l'échelle. Ils ne faut pas oublier qu'en Amérique, les francophones ne forment qu'un îlot dans une mer anglo-saxonne et qu'ils peuvent apprendre l'anglais sans perdre le français.

Si l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre-Elliott Trudeau, n'avait pas connu l'anglais, il n'aurait jamais dirigé les destinées au Canada. Il n'aurait pas non plus fait l'honneur de nos terres sur la scène québécoise canadienne et mondiale. Il s'exprimait en anglais avec une telle facilité que les anglophones se pâmaient d'admiration.

Le fondateur du Devoir, M. Henri Bourassa, un ardent nationaliste, était également un parfait bilingue qui pouvait écrire et parler dans les deux langues officielles du Canada.

Même le général de Gaulle a déploré de ne pas mieux connaître l'anglais. Il l'a écrit dans le premier tome de ses mémoires: "Faute de savoir, hélas! assez bien l'anglais, c'est généralement en français que je prenais la parole." S'il avait mieux connu la langue de Shakespeare et de Kipling, il aurait eu une audience plus large et son message sur la France aurait touché de plus vastes milieux.

Qu'on cesse donc de s'opposer à l'ascension des Canadiens français dans l'échelle sociale en se dressant contre l'enseignement de l'anglais dans les écoles primaires. Ainsi, nous aurons encore des Trudeau, Bourassa qui ont fait honneur aux Canadiens français, non seulement au Québec, au Canada, mais à l'étranger, sans qu'ils aient perdu le français, leur langue maternelle. ●

Yvon Labrecque

LES SPECTACLES

Quelle belle vie!

Il y a quelques semaines, j'ai été voir le film *Top Gun*, aux Cinémas Unis, le mardi à \$2.50. Il y avait beaucoup de monde. Le placier n'a pas tardé à annoncer que la séance pour ce film était complète. C'est vraiment quelque chose à voir donc je m'explique.

Je vais vous dire pourquoi le monde était tant pressé de voir ce film tout simplement excellent. Je trouve que les images sont fascinantes avec de la bonne musique. Après leur journée dans les airs, les héros vont siroter un vin blanc

avec les jolies filles, ça ne se refuse pas!

C'est, on peut le dire, la belle vie. Avec ces beaux acteurs et les superjets, c'est à nous en faire rêver. L'ange-macho descendu du ciel est un torrent de douceur, de passion et de violente tendresse.

A mon avis, c'est un film à aller voir absolument car 80 pour 100 des gens en sortent satisfaits car c'est un film qui sait plaire à tout le monde, et ça en vaut le prix! ●

Chantal Vincent
Charlesbourg

Je vous aimais...

Vidéo Belles Oreilles, quand je vous ai découvert, je suis tombée sous le charme de votre esprit caustique et méchant. Mais je suis restée sur ma faim.

En regardant RBO, on n'a pas le temps de goûter une de vos plaisanteries. À peine le temps d'un sourire, voire d'un rire, que déjà vous nous bombardez de vos vidéos. C'est harassant!

Déjà qu'à tous les jours, à d'autres chaînes que Quatre-Saisons, on nous ensevelit sous des heures de vidéos... Pourquoi faut-il que vous leur emboîtiez le pas? Je vous aimais pourtant... ●

Carolle Veillette
Québec

Dufresne ou l'art majeur

Quand la présence en scène s'accompagne d'une voix aux folles octaves et du délire imaginaire, nous savons que nous parlons de Madame Dufresne, la plus grande chanteuse de variétés que le Québec ait connue. La recherche constante de cette artiste au tempérament flamboyant devra un jour intéresser des producteurs étrangers.

Une question surgit à mon esprit. Comment se fait-il qu'un talent semblable ne représente pas le Québec au niveau international, alors que tant d'autres artistes au talent minuscule mais à la gueule bien pendante ne cessent de nous harceler avec leurs problèmes existentiels, soutenus qu'ils sont par des journalistes fumistes et des médias sans l'once d'une imagination. Il est temps qu'on se réveille...

Pour être apprécié des Québécois, faudra-t-il qu'un artiste se drogue absolument, qu'il ait été

un jour alcoolique ou encore qu'il ait des amours malheureuses ou qu'il endure le calvaire en suivant des cures d'amaigrissement? Allons-nous évaluer le talent de l'artiste au galon à mesurer de l'espace qu'il occupe dans les journaux à potins? Franchement vous-mêmes...

Pourquoi n'entendons-nous pas dans nos stations radiophoniques les disques de Madame Dufresne alors que tant de voix insignifiantes et insipides provenant des bas-fonds culturels du Québec, de la France et des États-Unis n'arrivent de polluer le ciel de nos ondes commandées par la finance et les bombardiers de la sclérose?

Quand va-t-on se tenir debout lorsqu'une artiste francophone sort des sentiers battus en tentant de nous démontrer que le français se prête à toutes les sortes de musique? Aucune Mado-

na, aucune Nina Hagen, aucune Cyndi Lauper n'arrivent à la cheville de Madame Dufresne que représente, depuis plus de 20 ans, une synthèse de tous les genres.

N'attendons pas que cette artiste disparaisse avant de lui manifester notre respect et cessons d'apprécier le talent au nombre d'entrevues qu'un artiste accorde à la presse.

Bravo, Madame Dufresne, pour votre émission FOLLEMENT VOTRE qui a remporté un premier prix à Banff (que les critiques s'assoient dessus) ainsi que pour TOP SECRET, présentée au Palais Montcalm de Québec, de loin votre meilleur spectacle à vie. Allez le présenter à travers le monde et les sceptiques seront confondus (phrase empruntée à un personnage emprunté de la culture québécoise) ●

Guy R. Perron
Québec

Hart mis de côté...

C'est pas juste! Pourquoi est-ce que Corey Hart est en nomination seulement pour le meilleur interprète anglophone?

Il y avait les qualificatifs pour se classer dans plusieurs autres catégories. (Meilleur auteur-compositeur, meilleur interprète masculin, la meilleure chanson de l'année pour *Everything in my heart* qui était justement en nomination pour les Junos, etc...) ●

Alors, pourquoi l'a-t-on mis de côté ainsi? On avait peur qu'il rafle tout??? Très très étrange... On se demande ce qui a changé depuis l'an passé...

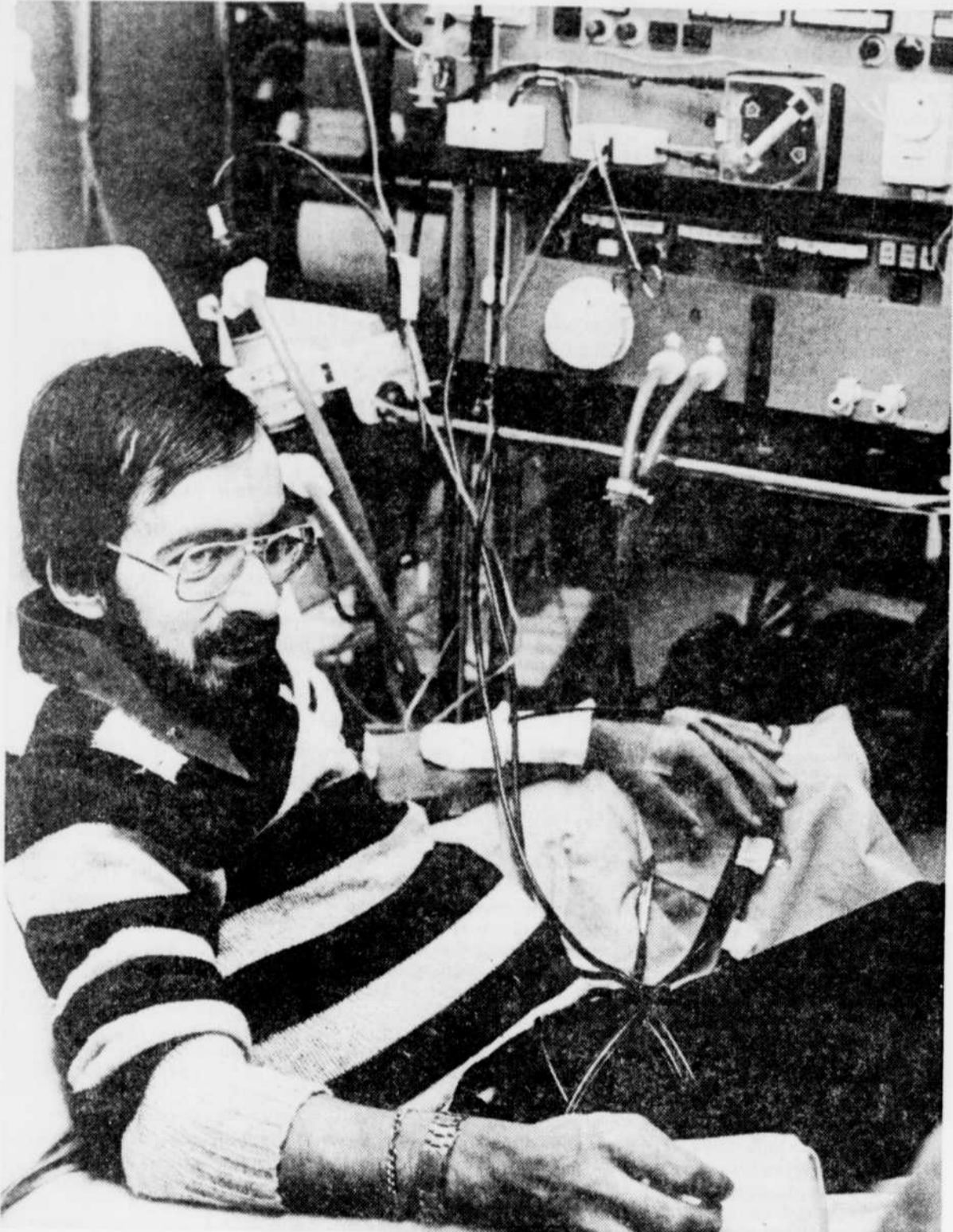
On apprécierait avoir des explications sur le sujet de la part des organisateurs de l'ADISQ.

Deux filles qui se demandent si on peut encore se fier à l'ADISQ... ●

Annie Boulanger
Vanier
Marie-Claude Bouillon
Québec

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

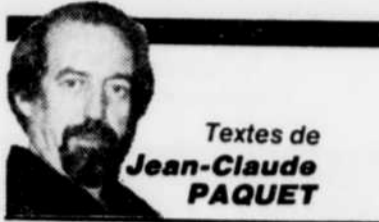
Greffes et dialyse permettent à l'homme de survivre aux insuffisances rénales



Atteint de la maladie polykystique rénale, M. Arel a dû se soumettre à la dialyse chronique au début de 1985. Par la suite, il a subi une greffe rénale et n'a donc plus besoin d'être branché au rein artificiel 15 heures par semaine.

Le Soleil, Gilles Lafond

♦ Il y a 30 ans, personne ne survivait au STIR. Mais vous ne connaissez pas le STIR? C'est ce que les médecins appellent le stade terminal de l'insuffisance rénale. Ce n'est pas en soi une maladie, mais c'est un état auquel aboutissent de nombreuses maladies du rein, comme les néphrites, néphroses, maladie polykystique du rein, etc.



Textes de Jean-Claude PAQUET

Le stade terminal de l'insuffisance rénale, c'est en quelque sorte la mort des reins et sans reins, on ne peut pas vivre, à moins d'une greffe rénale ou de l'utilisation du rein artificiel. Il y a 30 ans, le rein artificiel n'existait pas et l'on n'avait pas encore commencé les greffes rénales parce qu'on n'avait pas encore de solution valable au phénomène du rejet d'un organe transplanté.

Au Québec, c'est l'hôpital Royal Victoria qui a fait la première greffe rénale en 1958, à partir d'un donneur vivant, et c'est

également au Royal Victoria qu'a eu lieu la première greffe avec le rein d'un donneur décédé, en 1963. Le Royal Victoria et l'Hôtel-Dieu de Montréal furent également les premiers hôpitaux au Québec à faire la dialyse rénale, aux alentours de 1966.

En 1967, on comptait au maximum une quarantaine de personnes au Québec qui pouvaient bénéficier de l'hémodialyse chronique, et quelques tentatives de greffes rénales avaient été faites, mais sans grand succès.

Aujourd'hui, le Québec compte plus de 1,000 personnes qui vivent avec un transplant fonctionnel, et environ 1,200 personnes sont sous dialyse.

À l'Hôtel-Dieu de Québec, on compte à l'heure actuelle 131 personnes en dialyse; 382 greffes ont été réalisées, sur un peu plus de 200 personnes. Il y a plus de greffes que de receveurs parce qu'une même personne peut avoir subi plusieurs greffes et en fait, on a réalisé jusqu'à quatre greffes sur une même personne, à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Le Dr Jean-Guy Lachance, néphrologue au service de la greffe rénale, explique que depuis 1984, on a commencé à utiliser la cyclosporine comme médicament anti-rejet chez les receveurs d'un rein,

et le taux de survie du greffon est passé de 75 pour 100 à 92 pour 100 à un an, ce qui indique une amélioration très importante.

Des 382 greffes faites à l'Hôtel-Dieu de Québec, 16 l'ont été avec un rein d'un donneur vivant. De ces 16 cas réalisés depuis 1972, 14 sont toujours fonctionnels, un seul rejet a été enregistré, l'autre cas étant un décès pour autre cause que la maladie rénale.

Étant donné que l'on compte entre 130 et 150 personnes en dialyse, on pourrait se demander pourquoi il n'y a que 53 patients en attente d'une greffe rénale. À cela, le Dr Lachance précise que d'une part, il y a des patients qui préfèrent rester en dialyse que de subir l'intervention chirurgicale, et d'autre part, il y a les patients pour qui l'intervention pourrait représenter un risque plus grand que les traitements de dialyse. L'âge, par exemple, pourrait être une contre-indication à la greffe, bien que de plus en plus de personnes âgées sont éligibles à la greffe, ce qu'indique d'ailleurs l'actuelle liste d'attente puisque l'âge des candidats varie entre 16 et 67 ans.

Il y a aussi d'autres contre-indications à la greffe, dont certaines maladies cardiaques, hépatiques ou atteintes sévères des vaisseaux sanguins. ♦

Sept hôpitaux font des greffes du rein au Québec

♦ Sept centres hospitaliers au Québec comptent un service de greffe rénale, dont cinq à Montréal et un à Sherbrooke, l'autre étant l'Hôtel-Dieu de Québec.

En ce qui concerne la dialyse rénale, c'est un service offert par un plus grand nombre d'hôpitaux, à travers le Québec, mais l'Hôtel-Dieu de Québec serait un des rares hôpitaux à fournir la gamme complète des services dans le domaine de la dialyse, à savoir l'hémodialyse, la dialyse péritonéale, l'auto-dialyse à l'hôpital et l'hémodialyse à domicile.

Sans entrer ici dans le détail de toutes ces formes de dialyse, on peut quand même souligner que l'hémodialyse, l'auto-dialyse à l'hôpital et l'hémodialyse à domicile utilisent un rein artificiel avec circulation sanguine extra-corporelle à l'intérieur d'une membrane poreuse, alors que la dialyse péritonéale utilise plutôt le principe d'une solution circulée dans le péritoine.

Cette dernière technique, qui nécessite la mise en place d'un tube et d'un sac dans le ventre, a l'avantage de ne pas nécessiter l'assujettissement à une machine

pendant de longues heures, mais présente par contre un risque d'infection (péritonite) plus grand que l'hémodialyse.

Le département de néphrologie de l'Hôtel-Dieu de Québec, qui comprend la dialyse et la greffe rénale, compte huit néphrologues: les Drs Louis Belleau, Gérard Guay, Jean-Guy Lachance, Serge Langlois, Marcel Lebel, Réal Noël, Paul René de Cotret et Yves Warren.

L'équipe de transplantation comprend, outre les néphrologues, quatre urologues: les Drs Guy Bedard, Roméo Charrois, Yves Fradet et Alain Naud. ♦

LA MEDECINE APPRIVOISEE

La mononucléose ou maladie du baiser, ça n'est pas une blague

♦ Appelée maladie du baiser, la mononucléose est une affection transmissible par la salive et surtout rencontrée chez les adolescents et les jeunes adultes. Elle se présente en général de façon aiguë. Le début des symptômes peut se manifester comme une grippe avec divers maux, un peu de fatigue et des maux de tête. D'une durée variant de quatre à sept semaines, ces symptômes sont suivis d'une phase plus sévère où l'on note une température plus élevée, des maux de gorge plus sévères et des ganglions augmentés de volume. À ce moment, la fatigue est extrême.

par Pierre LACHANCE, m.d.
(Collaboration spéciale)

L'examen physique du patient présentant les symptômes précédents oriente vers le diagnostic de mononucléose infectieuse. Des tests de laboratoire permettent de préciser le diagnostic. En général, en moins de deux semaines les tests sanguins deviennent positifs, c'est-à-dire qu'ils confirment la présence de la maladie. Quelques fois, par contre, plus de deux semaines s'écoulent avant qu'un test ne devienne positif, d'où la nécessité de répéter les examens sanguins 15 jours plus tard. De plus, le test spécifique de la mononucléose peut demeurer négatif dans environ 10 pour 100 des cas. Ainsi le diagnostic n'est porté que sur l'ensemble des symptômes, de l'examen physique et de la formule sanguine du patient.

Les organes atteints

Lors de la mononucléose, le foie est touché par une réaction inflammatoire dans 20 pour 100 des cas et 50 pour 100 des patients présentent une splénomégalie (augmentation du volume de la rate). Cette augmentation de volume se doit d'être prise au sérieux car toute blessure à la partie haute de l'abdomen à gauche peut rompre cet organe et provoquer

une hémorragie intra-abdominale sévère. Il s'agit de la principale complication à surveiller lors de la mononucléose. D'autres organes peuvent être visés par le virus responsable, mais beaucoup plus rarement.

Le traitement

En général, après une à quatre semaines de phase sévère, la mononucléose guérit spontanément. Par contre, elle peut se prolonger jusqu'à trois ou quatre mois. Les séquelles sont inhabituelles. Le traitement demeure le repos, surtout s'il y a atteinte du foie. Les exercices doivent être

évités afin de ne pas blesser la rate. L'aspirine et l'acétaminophène (Tylenol, etc.) contrôlent parfaitement les maux de tête et la température. Quelques rares patients atteints de complications plus sévères pourront nécessiter l'usage de corticostéroïdes (cortisone).

Malgré la douleur importante pouvant être présente à la gorge, aucun antibiotique n'est utile. Qui plus est, l'usage de l'amoxicilline, un antibiotique employé dans les infections de gorge, peut même produire une rougeur cutanée diffuse. Bref la patience est de rigueur dans cette maladie.

La contagion

Puisque le virus de la mononucléose peut être excrété par la gorge et la bouche du patient, quelques mesures d'hygiène permettent d'en prévenir la transmission. Durant la phase aiguë, il est recommandé d'éviter les contacts directs avec la salive du malade. Ainsi l'usage de verres et d'ustensiles individuels permettra de limiter les risques. Dès la rémission de la maladie, de telles mesures pourront être abandonnées car le virus de la mononucléose demeure relativement peu contagieux. ♦



Et dire qu'elle ne voulait même pas sortir prendre l'air avec moi, à cause de sa mononucléose... Je lui en souhaite une, mono, à lui, avec leurs petits jeux d'humains...



Les aliments sains renferment la quantité nécessaire de vitamines.

La sur-consommation de vitamine-A déconseillée aux femmes enceintes

♦ ALBANY (AP) - La Commission de la santé new-yorkaise a mis en garde les femmes enceintes contre l'excès de vitamine-A. Une consommation trop importante de cette vitamine peut en effet conduire à des malformations chez l'enfant.

Le Dr David Axelrod, chef de cette commission, a tiré cette conclusion d'expériences menées récemment sur des singes. Il se montre prudent cependant, soulignant que "la vitamine-A, consommée avec excès, est suspectée dans un certain nombre de cas" d'avoir provoqué des malformations.

C'est la première fois aux États-Unis que des médecins soulignent le danger de la vitamine-A chez les femmes enceintes. Leur appel est d'autant plus intéressant que les femmes enceintes ont l'habitude de consommer trop de vitamines en pensant qu'elles sont forcément bonnes pour leur enfant. Dans la ville de New York, une étude a montré que presque toutes les femmes enceintes agissent ainsi.

Le Dr Axelrod a souligné que la consommation régulière d'œufs, de poisson, de beurre ou de carottes suffisait largement à donner à l'organisme la quantité de vitamine-A qu'il réclame.

Les conclusions de l'enquête menée par le Dr Axelrod ont déjà été communiquées aux médecins de l'État de New York ainsi qu'aux centres de soins de la ville. Il est probable que le gouvernement fédéral publiera bientôt un communiqué sur cette question.

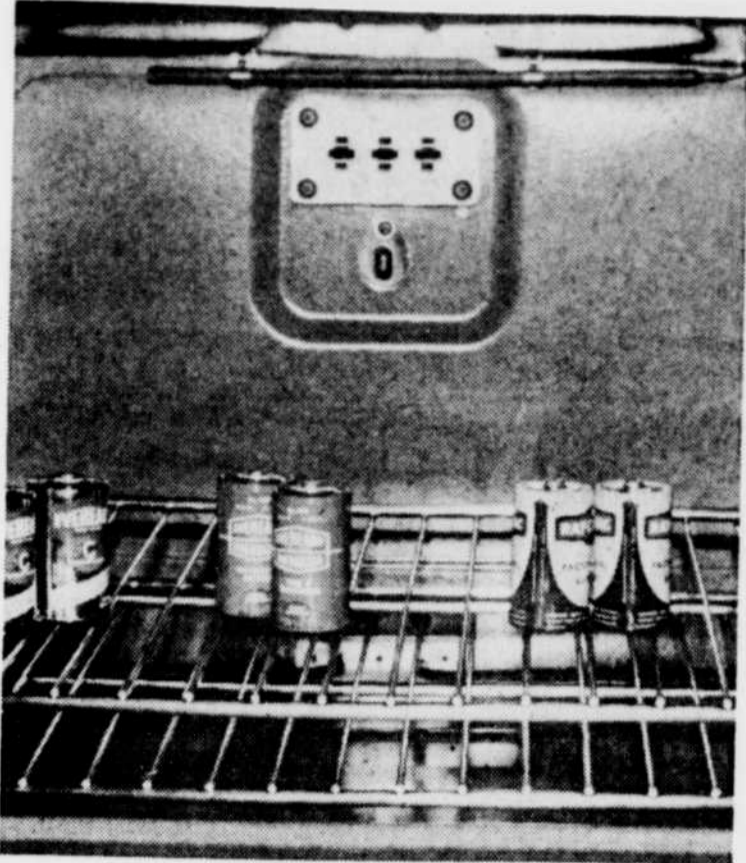
Parmi les malformations que peut provoquer trop de vitamine-A, les chercheurs mettent en avant les malformations du cœur et celles du crâne.

L'accutane

Le Dr Axelrod explique que l'accutane, un dérivé synthétique de la vitamine-A, souvent utilisé pour le traitement de l'acné, a déjà été mis en cause par des médecins dans des cas de malformations chez les nouveau-nés. On a relevé, liés à l'absorption de l'accutane, des cas de microcéphalie et d'hydrocéphalie (rétrécissement ou élargissement anormal du crâne chez le nouveau-né).

L'Académie nationale des sciences américaine recommande ordinairement l'absorption quotidienne de 5,000 unités internationales de vitamine-A. Or, selon l'étude menée auprès des femmes enceintes de New York, 95 pour 100 d'entre elles consomment entre 5,000 et 10,000 unités par jour, les autres arrivant jusqu'à 25,000 unités. ♦

SURVOL



Inutile de mettre vos vieilles piles au four pour les recharger; il existe maintenant un appareil qui permet de rendre la vie même aux piles non rechargeables.

Un rechargeur pour piles non rechargeables

David Pfeiffer du département de génie mécanique de l'université McGill a mis au point un dispositif qui permet de recharger des piles non rechargeables. Ce rechargeur reactive le manganèse alcalin des piles alcalines de petites dimensions du genre AAA et D par exemple.

Le professeur Pfeiffer a déclaré au SOLEIL que l'invention est sécuritaire car il faut s'assurer que la pile n'explosera pas lors "du plein" qui dure entre deux et huit heures selon l'état de la pile. L'inventeur détient un brevet sur le rechargeur de piles non rechargeables et tente de trouver un fabricant. Le dispositif pourrait coûter au consommateur une trentaine de dollars. Il faudra un an ou deux avant de le voir sur le marché.

Chaque année, des dizaines de millions de dollars prennent le bord de la poubelle parce que les piles sont "finies". On prévoit un impact important du dispositif sur les fabricants et sur le marché des piles non rechargeables.

Des météorites de Mars pour la Terre

Huit météorites tombées sur la Terre seraient des fragments de la planète Mars. Elles ressemblent par leur composition aux échantillons de Mars analysés par les sondes Viking en 1976. Des savants, sceptiques, ne peuvent pas concevoir comment des morceaux de Mars ont pu quitter la planète.

Les géologues O'Keefe et Ahrens de l'Institut de Technologie de Californie ont simulé un astéroïde percutant le sol de Mars à 25,600 kilomètres à l'heure sous un angle de 25 à 60 degrés. L'impact est assez fort pour lancer des pierres martiennes pouvant échapper à la gravité de Mars. En croisant l'orbite de la Terre, ces météorites viennent choir chez nous. Des fragments présumés de Mars ont été trouvés en Antarctique, au Nigeria, au Brésil et en Indiana.

Du tapis pour la cour à bois

La scierie Chassé Inc. de Ste-Marie-de-Beauce utilise le géotextile pour contrecarrer les effets de champ de boue créés par le passage des camions dans sa cours à bois.

L'entreprise a étendu 2,600 mètres carrés de géotextile Texel, un tapis synthétique qu'on utilise aussi dans la construction de certaines routes. Le géotextile permet la répartition sur la surface des charges occasionnelles par l'entreposage ou le passage de véhicules lourds. Il sert aussi à drainer le terrain.

La vadrouille nucléaire

L'industrie américaine des armements nucléaires produit davantage de déchets radioactifs qu'elle ne peut en détruire; le nettoyage des sites coûtera des millions de dollars, selon le Milwaukee Journal. La production de têtes nucléaires entre la fin de la seconde guerre mondiale et 1984 aux Etats-Unis représente 2,7 millions de mètres cubes de déchets (plutonium liquide ou matériels radioactifs).

On bouffe du plastique en mer

Un million d'oiseaux marins, 100,000 baleines et phoques, meurent chaque année à cause du plastique abandonné en mer, selon des témoignages d'experts devant une commission du Congrès américain. Chaque jour, 639,000 récipients de plastique sont ainsi jetés par-dessus bord dans les mers du monde. Les pêcheurs doivent couper et abandonner 135,000 tonnes de filets synthétiques par an, parce qu'ils ne peuvent les ramener à bord. Comment faire respecter des traités sur ce sujet s'il y en avait? On concède que ce serait fort difficile.

L'innovation au Québec, oui mais...

Selon un rapport préparé par M. Christian de Bresson de la Coopération de recherche sur la science et la technologie, l'activité innovatrice du Québec est davantage orientée vers l'amélioration des procédés, et celle de l'Ontario, vers la mise au point de produits. L'Ontario innove deux fois plus que le Québec.

Les PME sont plus innovatrices que les grandes, mais ce sont les grandes qui utilisent le plus les innovations. Les industries du textile, du vêtement, du meuble et des produits du cuir innovent peu. L'importance de l'innovation dans les secteurs des biens de consommation est une caractéristique du Québec (bas-culottes et motoneiges). Le centre de notre système technique reste la production et la distribution d'hydro-électricité qui suscite innovations et développements de procédés.

Après Fernand Seguin David Suzuki

David Suzuki qui était à Québec cette semaine pour une série de conférences à de jeunes anglophones, vient de recevoir le Prix Kalinga pour la vulgarisation de la science en 1986. Ce prix, créé par l'UNESCO, constitue la plus haute distinction internationale dans ce domaine. Le Québécois Fernand Seguin en 1977 a reçu ce prix prestigieux. Il lui sera remis aux Indes à la fin de l'année.

Ses inventions menacent la survie de l'homme sur terre

◆ WASHINGTON (AFP) - Le soleil, source de la vie sur terre, pourrait devenir une menace par la faute de l'homme, dont les produits chimiques sont fortement soupçonnés de tuer peu à peu la couche d'ozone qui protège la planète de ses rayons les plus dangereux.

par Pascal TAILLANDIER

L'alerte avait été donnée dès le début des années 1970, mais de nouvelles études américaines viennent de confirmer l'étendue des dégâts: la couche d'ozone de la stratosphère, qui bloque plus de 90 pour 100 des rayons solaires ultra-violet, se raréfie. Au dessus du Pôle Sud, chaque année à l'automne, ce bouclier disparaît même partiellement pendant plusieurs semaines.

A ce rythme, a récemment averti l'Agence américaine pour la Protection de l'Environnement (EPA), il faut s'attendre à 40 millions de cas de cancer de la peau, dont 800,000 mortels, d'ici à 2,060, rien qu'aux Etats-Unis. Sans compter les dommages infligés aux cultures et à la vie aquatique.

Au banc des accusés se trouvent des produits chimiques artificiels, les chlorofluorocarbones (CFC), utilisés notamment dans les aérosols et comme fluides de réfrigération dans les systèmes d'air conditionné des voitures et les réfrigérateurs.

Les scientifiques ne sont pas tous d'accord, mais les CFC sont les premiers "suspects", et l'industrie américaine a déjà décidé d'abandonner leur utilisation dans les aérosols et d'expérimenter des produits de remplacement pour la réfrigération.

Croisade américaine

Les Etats-Unis ont d'ailleurs pris la tête d'une croisade contre les CFC et doivent exhorter les principaux pays producteurs à limiter leur fabrication lors d'une conférence internationale qui se tiendra à Genève au mois de décembre prochain.

Car les preuves s'accroissent. Un chercheur de l'Université de Californie à Irvine, le Dr Sherwood Rowland, a récemment publié les résultats de mesures de l'ozone

faites à Arosa, en Suisse, depuis les années 1920. Elles démontrent une perte d'ozone de 3 pour 100 par an depuis 1970, parallèle à l'accroissement de l'utilisation des CFC. L'EPA estime que les concentrations de CFC dans l'atmosphère augmentent de 5 à 10 pour 100 annuellement. Une équipe américaine

dépêchée d'urgence cet automne à la station antarctique McMurdo a confirmé les analyses de photos satellitiques: fin septembre-début octobre, la couche d'ozone - épaisse d'une quarantaine de kilomètres et située à environ 10 km au dessus du sol terrestre - diminue de plus de 40 pour 100 au dessus du Pôle Sud pen-

dant près d'un mois. Un chercheur de l'Agence américaine de l'air et de l'espace (NASA), le Dr Donald Heath, a découvert de son côté, en étudiant des photos satellite, qu'un "trou", quoique moins important, était également visible dans la couche d'ozone au dessus de l'Arctique.

Processus chimique

Les scientifiques de McMurdo ont découvert que le phénomène n'avait semble-t-il pas de causes naturelles et découlait d'un processus chimique. De précédentes études avaient estimé que le "trou" de la couche d'ozone était dû soit à des changements dans l'activité solaire, soit à des mouvements ascendants de vents qui auraient transporté des substances polluantes à cette altitude, entraînant des réactions chimiques.

Mais les chercheurs ont démontré que la raréfaction de l'ozone ne se produisait pas dans la partie supérieure de la couche d'ozone. Ils n'ont également pas trouvé les particules chimiques (notamment d'oxyde de nitrate) que devraient apporter les vents.

Ils n'ont toutefois pas prouvé que les CFC étaient directement en cause. "Nous sommes plus inquiets qu'auparavant car la science n'a pas encore été capable de trouver une explication", a affirmé l'un des membres de l'équipe, Mme Susan Solomon, spécialiste de la NASA.

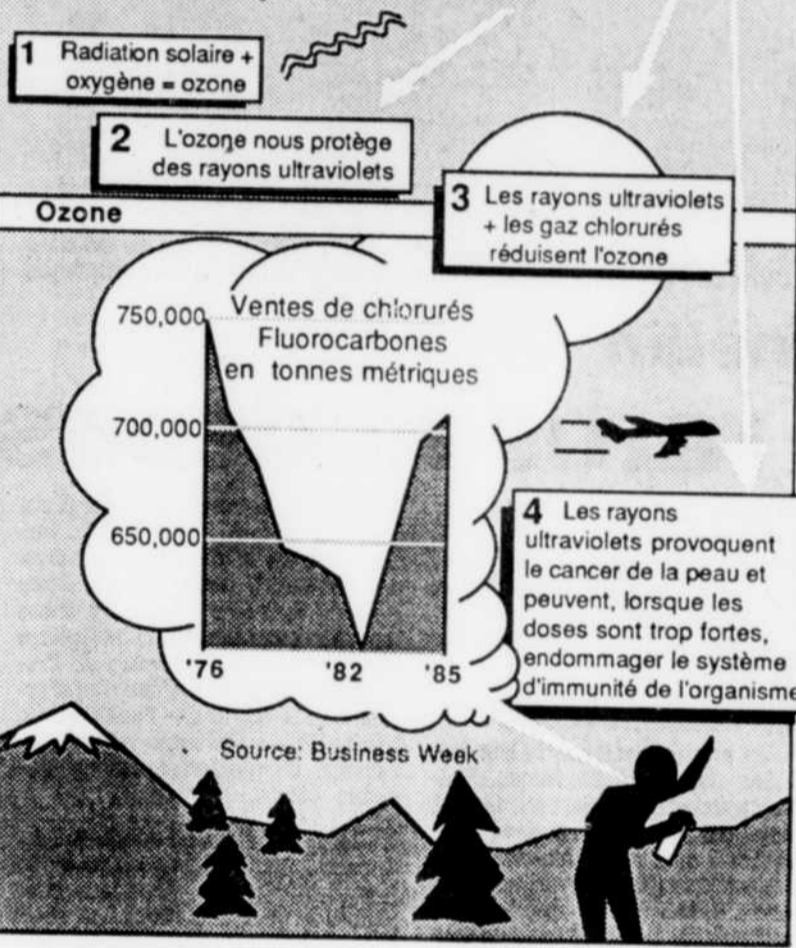
Pourtant, l'Etat fédéral et les producteurs américains de CFC ont pris les devants. Dès 1978, l'usage de ces substances dans les aérosols avait été interdit aux Etats-Unis. En septembre, un groupe d'industriels, l'Alliance pour une politique responsable en matière de CFC, se prononçait pour l'établissement d'un plafond international de production des CFC reconnus dangereux. Et le 4 novembre dernier, Washington proposait un "gel à court terme" de la fabrication de ces substances.

Ces décisions ont conduit les producteurs américains - comme la société Du Pont, qui fabrique l'un des principaux CFC, le fréon - à expérimenter des substituts. Le fréon, employé principalement pour les systèmes d'air conditionné des voitures est inflammable, propre et surtout bon marché.

COUP D'OEIL

La raréfaction de l'ozone menace l'épiderme

La pulvérisation par aérosol et les taches solaires contribuent à diminuer la couche d'ozone dans l'atmosphère. Voici ce qui ce produit:



L'influence relative de l'activité solaire sur la couche d'ozone est à l'étude.

Et si l'on parlait de la WATTURE

◆ Les accumulateurs et les bas prix du pétrole sont les deux obstacles que doit surmonter la watture.

-La watture? Oui! C'est le nouveau nom qu'a trouvé Hydro-Québec pour le véhicule électrique.

La watture est le résultat d'un concours dans l'entreprise pour désigner le véhicule électrique: 370 participants, 1,622 suggestions; quatre personnes ont suggéré le même nom.

Le tirage au sort a favorisé Yvon Forest, un commis au service auxiliaire à Gentilly 2, région Mauricie.

Le véhicule électrique, c'est la watture.

Hydro-Québec par son Institut à Varennes, poursuit toujours ses recherches sur les accumulateurs sous forme de films séparés par un polymère; les recherches sont menées avec les Français d'Elf Aquitaine.

Car les batteries au plomb n'apparaissent pas la solution pour la voiture électrique à cause de leur poids, le tier du véhicule.

Les batteries sous forme de films pourraient avoir trois fois la capacité des batteries au plomb et avoir deux fois moins de volume.

"Nous cherchons à développer des matériaux pour ce type d'ac-



Des étudiants de l'université de Colombie britannique avaient dessiné et réalisé une voiture électrique, en 1979.

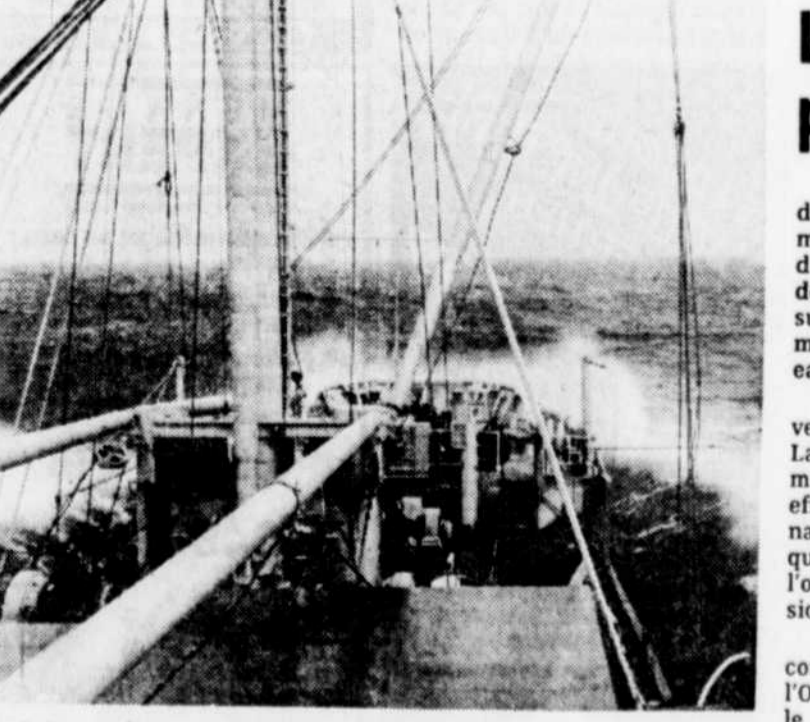
cumulateurs", dit M. Elie Saheb, chercheur et chef du projet des accumulateurs à l'Institut de recherche de Hydro-Québec.

Pour l'instant, les bas prix du pétrole font reporter à plus tard certains grands projets de voitures

électriques. Partout dans le monde, on s'y intéresse mais en fonction des budgets des gens les plus sensibles au futur de la watture.

De son côté, l'Institut national de recherche scientifique travaille à la réalisation d'une pile

photovoltaïque de grande performance et peu coûteuse. La technologie utilisée fait appel à un matériau performant, l'arseniure de gallium. Il s'agit ici d'une pile solaire. On en est loin de l'utiliser pour les wattures.



Les brise-glaces seront mieux équipés.

L'électronique moderne pour l'étude des glaces

◆ Le service de renseignements des glaces du Canada dépensera 75 millions d'ici 1991 pour s'équiper de systèmes électroniques modernes et améliorer son service de surveillance et de prévision du mouvement des glaces dans les eaux littorales du Canada.

Une des conséquences de ces investissements concerne le Saint-Laurent. Les brise-glaces seront mieux outillés pour maintenir plus efficacement le fleuve ouvert à la navigation. On vise à réduire de 24 à quatre heures le délai typique entre l'observation, l'analyse et la diffusion de bulletins sur les glaces.

Le programme de modernisation comprend plusieurs mesures où l'Ontario industriel apparaît comme le principal bénéficiaire de l'exécution de cette modernisation.

Un avion DASH-7 a été modifié, son rayon de vol doublé; on a mis à bord, du matériel de reconnaissance des glaces, y compris un radar à balayage latéral, un ordinateur de gestion, un profilomètre laser et un système numérique de communication.

Le jour comme la nuit, on pourra obtenir des images cartographiques des eaux couvertes de glace. On connaîtra grâce au détecteur laser, la hauteur, l'emplacement et la fréquence des crêtes de glace. Les radiomètres permettront aussi de connaître l'âge de la glace.

Le Centre des glaces d'Ottawa sera doté de systèmes informatiques spécialisés. Le Canada aura un satellite, le Radarstat, qui enverra aussi des observations au centre de traitement.

HIER ET AUJOURD'HUI



Fondée en 1885, "Zanettin encadreur" était l'inscription que les passants pouvaient lire au 28 côté de la Montagne au début du siècle. Sur cette photo, apparaissent Lorenzo Zanettin et un employé.

"Galerie Zanettin Enr. fondée en 1885"; voilà l'inscription actuelle de cette réputée galerie d'art. Pendant 100 ans, les affaires et la famille des Zanettin logeaient à la même enseigne.

La galerie Zanettin

Une des rares maisons centenaires à Québec

♦ Hélas! les maisons centenaires sont de plus en plus rares chez nous. Il a bien fallu se résigner à voir disparaître les Paquet, Syndicat de Québec, Pollack, Livernois, Chiniac, Routhier et, bientôt, Birks, de la côte de la Fabrique, à Québec.

Lorenzo Zanettin meurt en 1917 et sa femme assume alors la direction de l'entreprise et survivra vingt ans à son mari. Entre 1937 et 1945, l'administration est faite par la succession. C'est alors, en 1945, que Gérard se porte acquéreur de tout l'édifice dont il convertira le rez-de-chaussée en galerie d'art.

l'esprit qui l'animait, son amour du beau, du vrai, de la perfection, son désir d'aider et de faire connaître nos artistes", nous ont dit Mme Rinfret et Charles au cours d'une entrevue faite dans une atmosphère bien particulière à l'heure de l'inventaire, au milieu d'œuvres d'artistes de la valeur des Paul Lacroix, Louise Houde, Normand Fillion, Guy Paradis, Claude LeSautour et plusieurs autres.



par Monique DUVAL

Mais il reste la galerie Zanettin qui, avec la maison Morency, aujourd'hui disparue, fut la première galerie d'art à Québec et qui vient d'entreprendre son deuxième centenaire non pas, toutefois, comme centre d'art, son premier propriétaire ayant plutôt exercé le métier d'encadreur.

Fait assez rare: il habite la même maison depuis sa naissance. Malheureusement, l'an dernier, il était frappé par la maladie. Aujourd'hui, âgé de 73 ans, il vit dans un foyer mais est heureux de savoir que "sa" galerie, grâce à une artiste, Mme Claudette Rinfret, une amie de toujours, et à son fils Charles, continue de vivre et que son avenir est assuré.

On possède, ici, de nombreux documents, photos, lettres, articles de journaux, de quoi faire un petit musée de la vie artistique à Québec, idée que ne rejettent pas les nouveaux responsables de la maison.

Établissons les faits: en 1885, un descendant d'émigrant italien du nom de Zanetti, devenu Zanettin, achète une maison de la côte de la Montagne, s'y installe avec sa famille aux étages supérieurs et ouvre une entreprise d'encadrement au rez-de-chaussée.

Parler de Gérard Zanettin, c'est évoquer un homme qui, avant de se consacrer aux artistes, a fait un peu de tout: politique municipale, police, tourisme, toujours animé par un grand amour pour sa ville "tellement belle qu'il n'est pas nécessaire d'aller en voir d'autres", disait-il, expliquant son titre de non-voyageur...

En feuilletant ces albums, on apprend que les deux premiers "habités" de la galerie Zanettin furent Betty Baldwin et Benoit Côté qui se payaient la fantaisie d'installer leur chevalet sur le trottoir juste en face de la vitrine. Plusieurs autres grands noms devaient suivre: Jean Paul Lemieux, Antoine Dumas, René Richard, Antoine Demers, Louise Carrier, Giunta, Lewis Pagé entre autres.

Il se nomme Lorenzo et initie son fils, Gérard, adolescent, à son métier. On y encadre des tableaux, des gravures et on vend aussi des objets religieux, chapelets, crucifix, missels, etc.

Sa femme, Hélène Cossette, a été une précieuse collaboratrice et sa mort, survenue en 1972, devait beaucoup l'affecter. N'ayant pas d'enfant, il sut s'entourer d'amis et d'un presque fils, ce jeune Charles Rinfret que nous voyons aujourd'hui à l'oeuvre à la galerie, très enthousiaste de sa "vocation".

M. Zanettin considérait que les grandes années de sa galerie d'art se situaient vers 1960-1970 et que l'École des Beaux-Arts avait apporté beaucoup d'eau au moulin avec les Jean-Baptiste Soucy, Lemieux, Clément Paré, Omer Parent pour ne nommer que ceux-là.



La relève chez Zanettin se comme Claudette Rinfret, peintre, et son fils, Charles. Tous deux sont actuellement en pleine période d'inventaire et de restauration, ce qui n'est pas une mince besogne.

côte de la Montagne. Cependant, l'art n'est pas un domaine facile et... les artistes non plus. Bien loin de faire l'unanimité, notre compatriote au tempérament impétueux, au franc parler, au verbe haut et empreint parfois d'une brusquerie certaine, s'attira souvent des ennuis,

des désagréments et même des inimitiés. Cependant, tous ceux qui le connaissent affirment avec Mme Rinfret et Charles que cet homme était doué d'un flair prodigieux, qu'il avait une notion innée de l'art, du beau, du vrai, qu'il ne pouvait

souffrir de demi-mesure ou de demi-art, pourrait-on dire. On dit qu'il devinait, qu'il décelait le talent, qu'instinctivement, il les découvrait. C'est ce qui faisait sa force et c'est ce qui fait que son nom ne sera jamais oublié.

HISTOIRE ET PATRIMOINE par Monique DUVAL

Le comte de Paris visitera aussi la ville de Québec

♦ Le comte de Paris, chef de la Maison de France, qui viendra en Beauce en 1987 à l'occasion des fêtes qui marqueront le 250e anniversaire de cette région du Québec, visitera aussi Québec.

une autre manifestation de grande envergure.

couvrira 70 paroisses comprises dans les MRC de Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Kamouraska.

collaboration avec la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean, vient de paraître.

ritoire, le premier député de la circonscription de Lac-Saint-Jean-Est, le poste de traite de Metabetchouan, l'affaire Gallop et une rétrospective des activités et des faits qui ont marqué la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean.

celle de Saguenayensia: page couverture renouvelée, papier glacé, conception différente.

Le président de la Société historique de Québec, M. Marc Beaudoin, et le conseil d'administration ont invité le comte à venir à Québec et à présider une des manifestations du 50e anniversaire de la Société historique de Québec.

Inventaire d'archives paroissiales

Le fruit de ce long travail de compilation fera ensuite l'objet d'une publication. Signalons que de tels inventaires ont préalablement été faits au Saguenay-Lac-Saint-Jean ainsi que dans les Cantons de l'Est.

Entièrement consacré à la région du Lac-Saint-Jean, ce numéro présente les sujets suivants: la glissoire d'Alma, la construction du barrage de l'Isle Maligne, la société régionale à travers les légendes, deux maisons historiques de ce ter-

Ce numéro arbore une nouvelle présentation qui sera désormais

M. Normand Perron est le directeur de cette revue, 930, Jacques-Cartier est, B.P. 456, Chicoutimi, Québec G7H 5C8.

Son Excellence a accepté. Accompagné de deux de ses petits-fils, Eudes et Jean, il sera donc dans la Vieille Capitale, fin d'avril début de mai, et sera l'invité d'honneur de la société lors du grand banquet qui aura lieu le vendredi 1er mai, au Château Frontenac.

♦ L'Institut québécois de la recherche sur la culture a reçu dernièrement une subvention de \$67,000 du Conseil en sciences humaines du Canada pour la réalisation d'un inventaire d'archives paroissiales de la Côte-du-Sud.

La revue Saguenayensia

Shaklee
Un choix judicieux!
PROTÉINES — VITAMINES
MINÉRAUX — VITA-BAR
Michelle Labrecque,
agent de vente indépendant
628-3915

ARTISANAT
Matériel d'artisanat et de bricolage.
Différents cours vous sont offerts.
HOBBY PLUS ENR.
989, rte de l'Eglise
STE-FOY G1V 3V3 - 659-4811

JEU D'AVENTURES FANTASTIQUES
CHOIX LE PLUS COMPLET
DONJONS & DRAGONS
HOBBY DION INC.
989, rte de l'Eglise, Ste-Foy

Un comité spécial prépare le programme de ces fêtes qui s'échelonnent sur plusieurs semaines, en particulier à l'automne où il y aura

Ce travail sera fait par deux historiens de cette région, Mme Diane Saint-Pierre et M. Yves Hébert, et

Pour renseignements: M. Yves Hébert, 14, rue Haldimand, Québec, G1R 4N4, tél.: (418) 643-4695.

(Annonce)
Saviez-vous que, Le Spécialiste du Stylo grave gratuitement le stylo à bille, à encre et porte-mine de votre choix, parmi des marques reconnues telles que:
les Américaines: Parker et Sheaffer
les Françaises: Dupont et Waterman
les Allemandes: Elysee, Montblanc, Pélikan et Reform
Le Spécialiste du Stylo l'offre à toute sa clientèle de Place Jacques-Cartier, à la bibliothèque Gabrielle-Roy, de Place Fleur de Lys à Québec et de Place Laurier à Sainte-Foy.
Au plaisir de vous servir, Le Spécialiste du Stylo inc.

CLINIQUE D'ACUPUNCTURE LOVERTIER
LORRAINE VERMETTE D.A.C.
Depuis 6 ans à votre service
965, rte de l'Eglise, suite 010, Ste-Foy
994, Marie-Victorin, Deschailions (819) 292-3369
Pour rendez-vous, jour et soir: **654-9450**

MÉNAGE EXPERT
● Entretien ménager sur base régulière.
● Produits et équipement fournis.
● Personnel assuré et cautionné.
● Depuis 1983.
Johanne Paquet
GERANTE
648-2731

COURS DE FORMATION POSITIVE
Bienvenue à chacun de vous! Venez développer vos aptitudes et améliorer votre qualité de vie.
Gérard Lafond (418) 842-7994
SOIRÉES DE MOTIVATION ET D'INFORMATION GRATUITES
LORETTEVILLE
Mercredi, 26 nov., 19h30
Ecole St-Jean-Baptiste
40, boul. Johnny-Parent
QUÉBEC
Dimanche, 7 déc., 19h30
Salle des Chevaliers de Colomb
21, boul. des Alliés, Limoulu.
GIFFARD
Mardi, 2 déc., 19h30
Polyvalente
Samuel-de-Champlain
2740, av. Saint-David.
SAINTE-FOY
Jeudi, 8 janv. 87, 19h30
Ecole Ste-Geneviève,
local 114
700A, rue Cherbourg.